

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/06/2018

Dossier complet le :

27/06/2018

N° d'enregistrement :

2018-8676

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement sur la commune de Sanguinet (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom TRISCOS

Prénom Bernard

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 0,7205 ha préalable à la vente de deux lots constructibles sur la commune de Sanguinet (40), au niveau du lieu-dit "Les Quatre vents Est".

L'aménagement sera composé de deux lots.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la construction d'habitat en accord avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Sanguinet (40).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer très partiellement le site : coupe partielle de la végétation, quelques dessouchages et entretien.

La plupart des chênes pédonculés présents sur site et non gênant pour la réalisation des aménagements prévus seront conservés.

Une étape de décapage sera ensuite réalisée au niveau des futures habitations et chemins d'accès.

Un aménagement succinct des espaces verts sera enfin réalisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des réseaux sera mené.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	0.7205 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles concernées :
- BW18 et BW20

Lieu dit "Les Quatre Vents Est"
40 460 Sanguinet

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 2 ' 30 " O Lat. 44 ° 30 ' 30 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur les critères floristiques, aucune zone humide n'a été identifiée sur le projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Etangs landais nord" se situe à 1,1 km au Sud-ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch" (FR7200714) est localisé à 2,6 km au Sud-ouest du projet. -> Voir Planche 4 (Patrimoine naturel) du Diagnostic écologique sommaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'aménagement entraînera la réduction d'une chênaie acidiphile. Les enjeux écologiques identifiés y sont modérés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du défrichement entraînera la consommation de terrains sylvicoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sanguinet est concernée par un risque technologique lié à l'acheminement d'hydrocarbures via des installations fixes (canalisations)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sanguinet est concernée par les risques : - feu de forêt, - le risque sismique (très faible) - les mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles (non concerné au droit du projet) - les tempêtes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du défrichement partiel du site et de la construction des habitats, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et la construction des logements. Puis, bruits liés à une zone d'habitation en contexte sylvicole.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun éclairage ne sera mis en place le long des voiries. Des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations. La zone n'est pas concernée par les luminaires des axes routiers attenants.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des constructions n'engendrera pas de rejet de liquide dans le milieu naturel. Les eaux usées seront raccordées à un dispositif d'assainissement non collectif. Les eaux pluviales seront infiltrées.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets engendrés lors de la phase travaux seront pris en charge au sein des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition (barrière visuelle depuis la RD 46)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains. Pour autant, le secteur est compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Afin d'anticiper les incidences liées à l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales s'approchera du régime hydrique initial, ainsi l'infiltration des eaux de pluies sera réalisée et permettra de recharger la nappe phréatique.

Enfin une mesure d'évitement consistera à éviter l'ensemble des impacts sur le fossé présent au Sud de la parcelle BW18 en y appliquant une zone tampon de 5 m de large (voir mesure d'accompagnement du diagnostic sommaire).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Sanguinet
- Le projet n'est pas concerné par un habitat d'intérêt communautaire.
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,6 km, aucun milieu naturel remarquable ne sera impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune plutôt boisée : à plus de 83,93 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

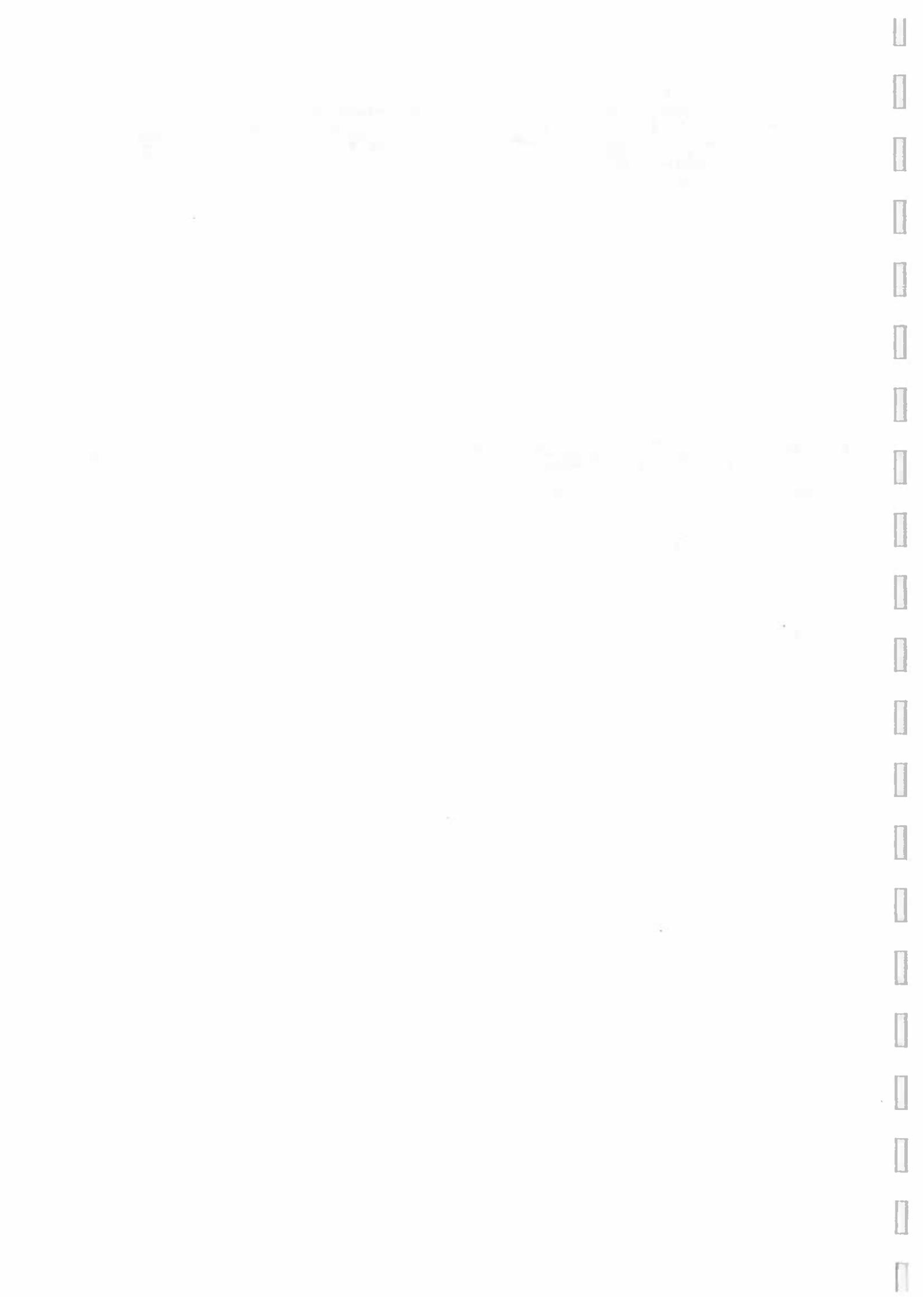
Lanquien

le.

30 Mai 2018.

Signature

Paul Hély



**M TRISCOS Bernard
468 Avenue du Born
40 460 SANGUINET**

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

**Projet de défrichement
Sanguinet (40)**

Mai 2018



REFERENCES DU DOSSIER

Etude

Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Sanguinet

Maître d'ouvrage

M TRISCOS Bernard
468 Avenue du Born
40 460 SANGUINET
Tél. : 06 18 86 48 96

Prestataire

Aquitaine Environnement
82 impasse du cimetière
40160 Parentis-en-Born
Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18
Responsable de prestation : Loïc FASAN

Auteurs de l'étude

Loïc FASAN, Ecologue principal
Laurine PILOY, Stagiaire chargée d'étude

Date de remise

Mai 2018



SOMMAIRE

I.	GENERALITE.....	6
II.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	6
III.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	9
IV.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	11
V.	CONTEXTE PATRIMONIAL.....	14
A.	PATRIMOINE NATUREL.....	14
VI.	FLORE.....	19
A.	MILIEU 1 : PLANTATION DE PINS MARITIMES DES LANDES	22
B.	MILIEU 2 : CHENAIE ACIDIPHILE	23
C.	MILIEU 3 : ZONE RUDERALE	24
VII.	FAUNE.....	25
A.	AMPHIBIENS.....	25
B.	AVIFAUNE	27
C.	MAMMIFERES.....	28
D.	ENTOMOFAUNE	29
VIII.	CONCLUSION	31
IX.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN	34

ANNEXE – PLAN DE PROJET

Liste des Planches

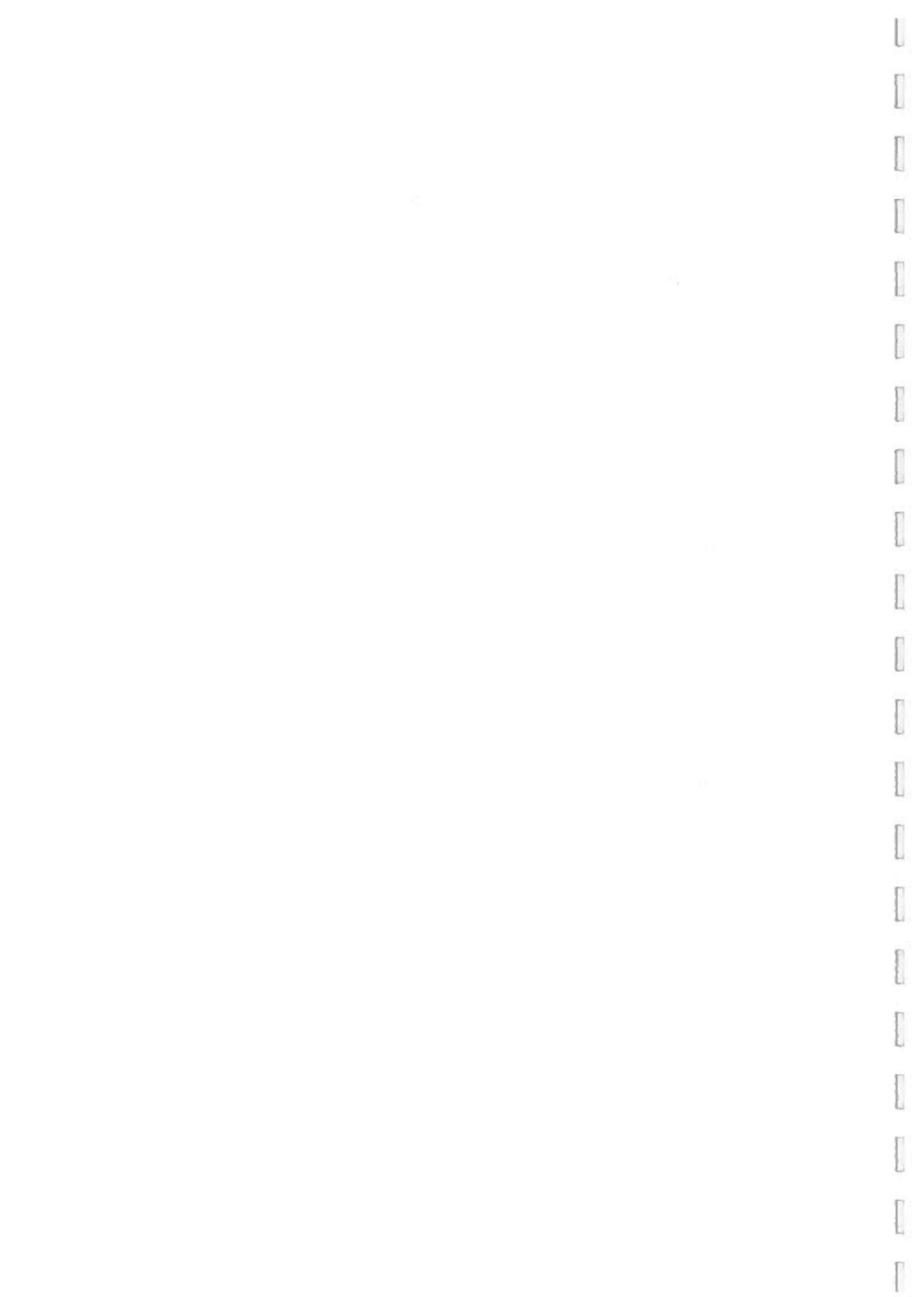
Planche 1 – Localisation géographique	7
Planche 2 – Situation cadastrale	8
Planche 3 – Hydrographie	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel.....	18
Planche 5 – Cartographie des habitats	21
Planche 6 – Espèces patrimoniales	30
Planche 7 – Enjeux écologiques	32

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	16
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	17
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site	20
Tableau 4 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protections.....	25
Tableau 5 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection	27
Tableau 6 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protection	28
Tableau 7 : Inventaires réalisés sur le site.....	34

Liste des Figures

<i>Figure 1 : Contexte hydrographique (Application Cartélie – Cours d'eau Landes)</i>	<i>9</i>
<i>Figure 2 : Localisation des prises de vue</i>	<i>11</i>
<i>Figure 3 : Prise de vue n°1</i>	<i>12</i>
<i>Figure 4 : Prise de vue n°2</i>	<i>12</i>
<i>Figure 5 : Prise de vue n°3</i>	<i>12</i>
<i>Figure 6 : Prise de vue n°4</i>	<i>13</i>
<i>Figure 7 : Prise de vue n°5</i>	<i>13</i>
<i>Figure 8: Milieu 1</i>	<i>22</i>
<i>Figure 9 : Milieu 2.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 10 : Milieu 3</i>	<i>24</i>
<i>Figure 11 : Fossé, lieu de reproduction des amphibiens.....</i>	<i>26</i>



I. Généralité

Commune landaise respectivement située à 55 kilomètres et 21 kilomètres au Sud des agglomérations bordelaise et arcachonnaise, **Sanguinet** apparaît être le secteur privilégié par M Triscos pour un projet de défrichement.

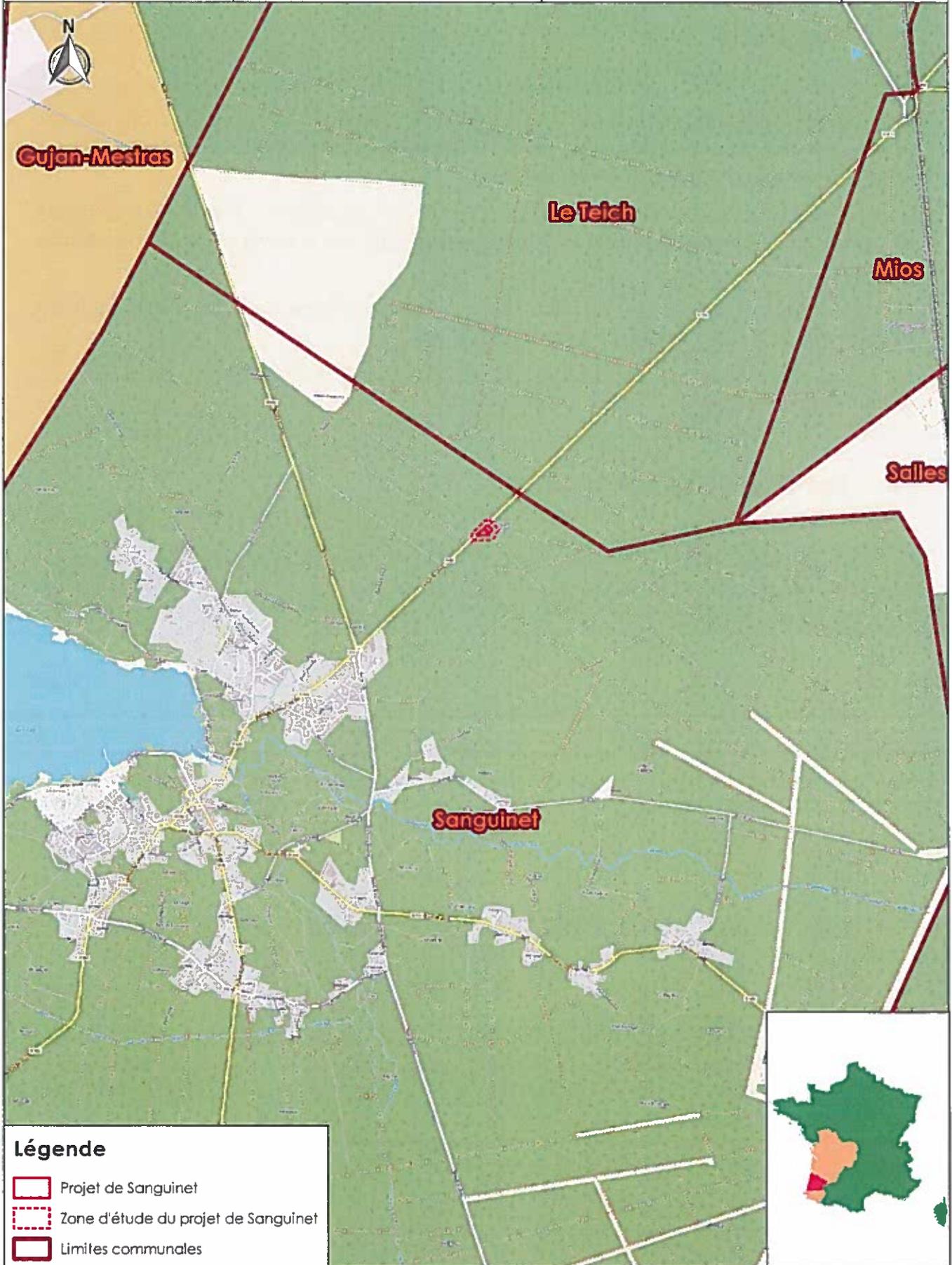
Les parcelles « BW18 » et « BW20 » associées à ce projet se situent à environ 3,8 kilomètres du bourg de la commune. Elles occupent respectivement une surface de **0,4132** et **0,3073 hectares**.

Afin d'anticiper d'éventuels impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

II. Localisation géographique

Le projet de défrichement se trouve dans le Nord-est du territoire communal de Sanguinet, localisée au Nord-ouest du département des Landes. Le lieu-dit où se situe le projet est « Les Quatre-Vents Est ».



Légende

-  Projet de Sanguinet
-  Zone d'étude du projet de Sanguinet
-  Limites communales

Département :
LANDES

Commune :
SANGUINET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

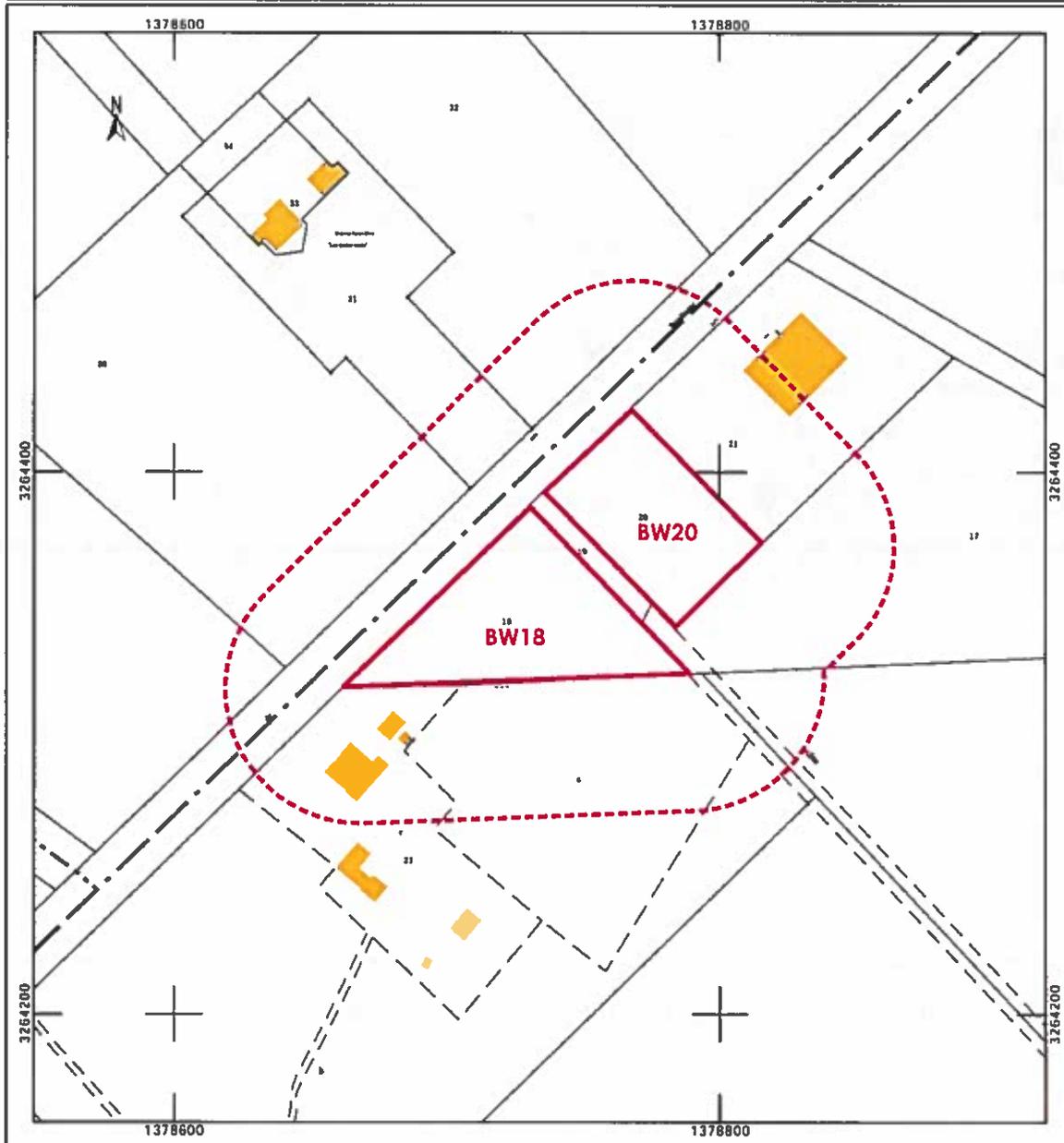
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONT-DE-MARSAN
12 AVENUE DE DAGAS 40022
40022 MONT-DE-MARSAN
tél. 05 58 06 61 61 - fax 05 58 06 57 27
ptgc.400.mont-de-
marsan@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Légende

-  Projet de Sanguinet
-  Zone d'étude du projet de Sanguinet



III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant des **Fleuves côtiers** dans le **secteur de l'embouchure de la Leyre au courant de Mimizan (inclus)** et dans le sous-bassin versant du **Canal des Landes de l'Étang de Cazaux au bassin d'Arcachon**.

Le réseau hydrographique de la zone d'étude est peu développé. Il est essentiellement drainé par un réseau de fossés longeant la route départementale 46 au Nord ainsi que la partie Sud de la parcelle BW18. Le fossé situé au Sud de la parcelle BW18 n'est pas reconnu en tant que cours d'eau (*Application Cartélie – Cours d'eau Landes, voir figure 1*). Deux fossés secs sont présents de part et d'autre du chemin situé entre les deux parcelles concernées par le projet.

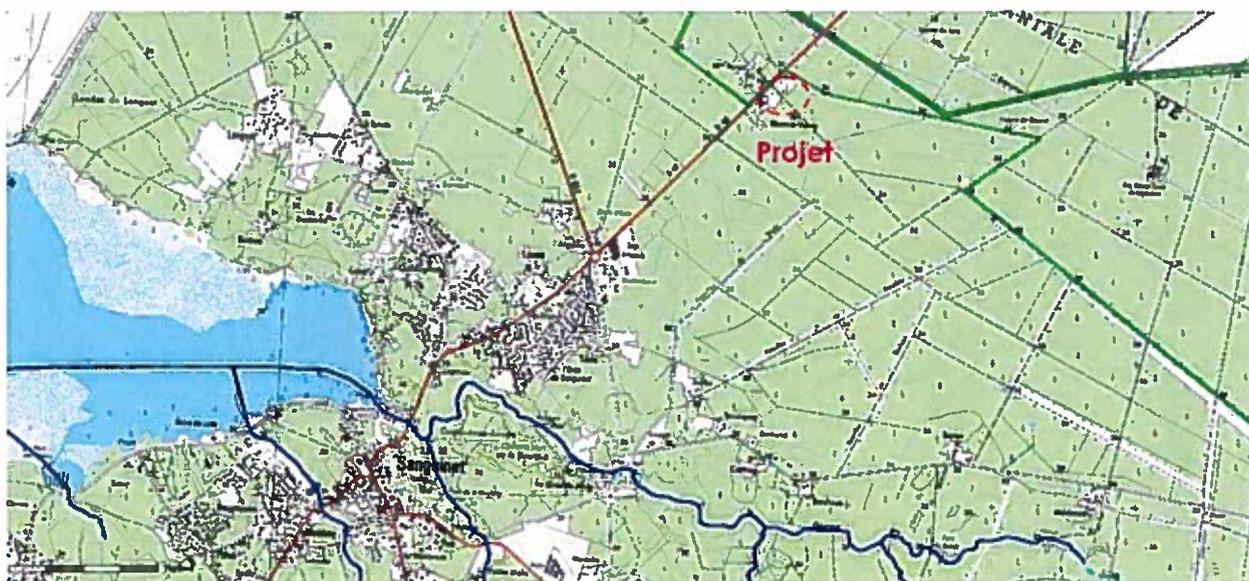


Figure 1 : Contexte hydrographique (*Application Cartélie – Cours d'eau Landes*)

L'eau rejoint à 380 mètres au Sud-ouest du projet, le long de la route départementale, le fossé codé S3021052. L'eau intègre ensuite un autre fossé codé S3031112, avant de se déverser plus loin à environ 3,3 kilomètres au Sud-ouest du projet dans le **ruisseau de la Gourgue**, codé S3020500.

Le ruisseau de la Gourgue se jette ensuite du côté de la rive droite du **canal des Landes**, codé S3-0252. Le canal des Landes est un cours d'eau artificiel reliant les lacs de Sanguinet-Cazaux et de Biscarrosse-Parentis à l'exutoire final, le **Bassin d'Arcachon**.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.

Remarque : aucune zone humide élémentaire n'est présente sur la zone d'implantation du projet (sources : SIEAG).



Légende

-  Projet de Sanguinet
-  Zone d'étude du projet de Sanguinet
-  Fossé en eau
-  Fossé à sec

IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vue est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Mai 2018.

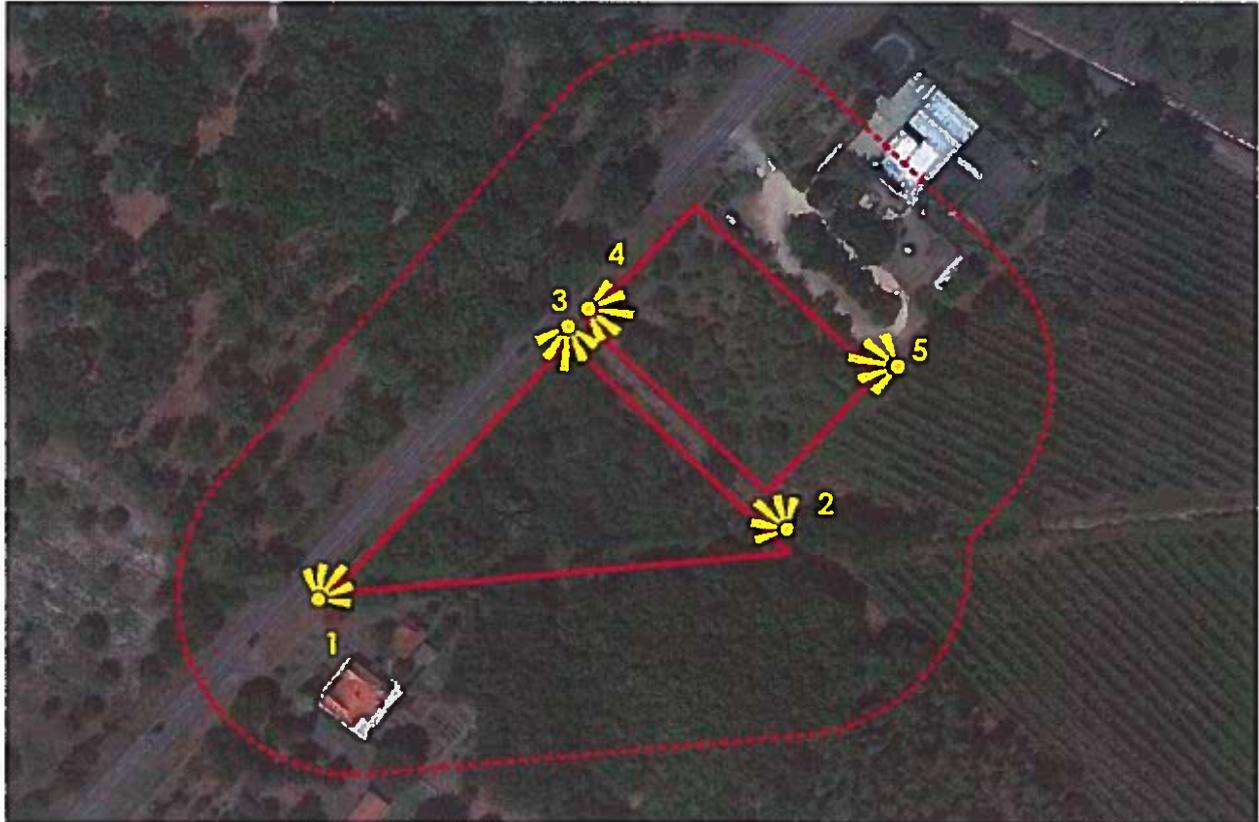


Figure 2 : Localisation des prises de vue

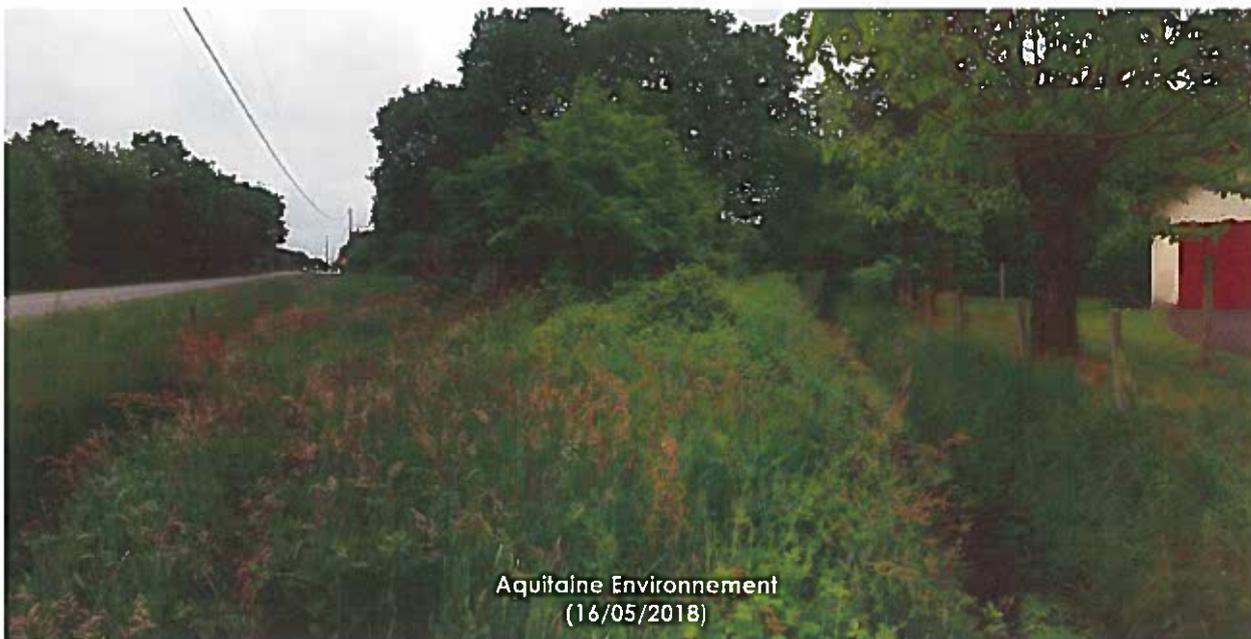


Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4

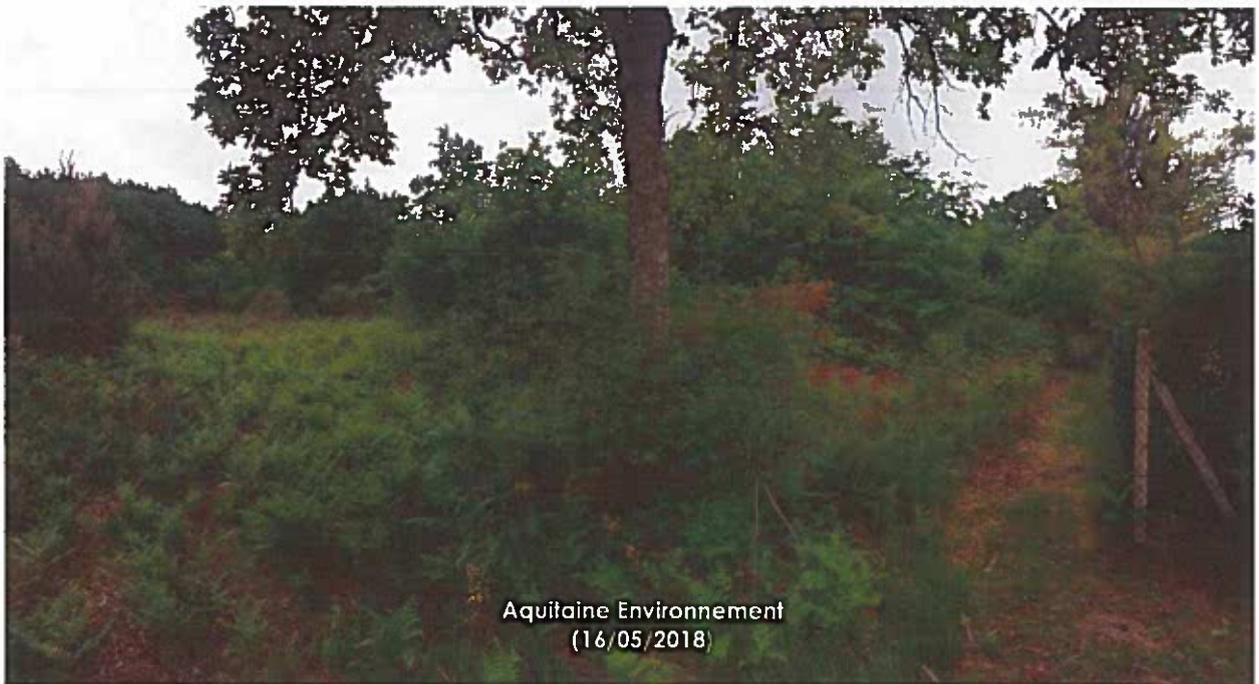


Figure 7 : Prise de vue n°5

V. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon d'environ 3,1 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

a. Patrimoine naturel

i. Zonage d'inventaire naturel

o ZNIEFF 1 : Rives marécageuses de l'étang de Cazaux-Sanguinet, n° 720000939

Ce zonage s'étend sur 978,54 hectares répartis au niveau d'une commune de Gironde et de deux communes de Landes dont Sanguinet. L'intérêt de cette zone est représenté par les landes humides sur les berges et les boisements humides de la zone inondable. Ces Landes humides et les pelouses inondables accueillent le Faux-cresson de Thore, une espèce endémique du Sud-ouest. Les berges se prolongent dans les eaux oligotrophes de l'étang sur des replats sableux. Un gazon amphibie s'y développe et accueille des plantes rares comme la Lobélie de Dortmann ou endémique comme l'isoète de Bory. Au niveau faunistique, les rives de l'étang sont fréquentées par la Cistude d'Europe, le Blongios nain et la Loutre. Lors de la période hivernale, elles accueillent des populations de Plongeurs imbrin et de Plongeurs arctiques.

Cette ZNIEFF se situe à 3,1 kilomètres au Sud-ouest du projet.

o ZNIEFF 2 : Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born, n° 720001978

Ce zonage s'étend sur 12820,37 hectares répartis au niveau de huit communes de Gironde et des Landes dont Sanguinet. Cette zone correspond à l'ensemble des lacs et de leurs affluents du nord des Landes. Son intérêt est représenté par la diversité de ses habitats humides et des espèces rares qui y sont inféodées.

Cette ZNIEFF se situe à 2,3 kilomètres au Sud-ouest du projet.

ii. Zonage réglementaire naturel

- **Le site Natura 2000 : FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch**

Cette Zone Spéciale de Conservation s'étend sur un périmètre de 12915 hectares au niveau de quinze communes de Gironde et des Landes dont Sanguinet. L'intérêt écologique de cette zone porte sur la présence d'habitats humides, dont certains ont été classés prioritaires au niveau européens. Les enjeux écologiques principaux du site sont représentés par la présence de végétations aquatiques lacustres et de leurs complexes rivulaires tourbeux et ouverts comme les landes humides ou les marais. Ces milieux accueillent des espèces faunistiques et floristiques rares et vulnérables comme le Vison d'Europe, la Grande noctule, la Leucorrhine à gros thorax, l'Isoète de Bory, la Petite fougère aquatique et le Faux cresson de Thore.

Le projet est situé à 2,6 kilomètres au Nord-est de ce site protégé au titre de Natura 2000.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD) :

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Communautaire	0	-
Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	Communautaire	0,04	B
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	Communautaire	0,02	B
Dunes mobiles embryonnaires	Communautaire	0	-
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Communautaire	0,05	C
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	Communautaire	0	-
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Communautaire	1,23	C
Dépressions humides intradunaires	Communautaire	0,72	B
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Communautaire	2,12	C
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.	Communautaire	0	B

Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Communautaire	0,46	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Communautaire	0,53	B
Lacs et mares dystrophes naturels	Communautaire	0,02	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Communautaire	0,02	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodium rubri p.p. et du Bidention p.p	Communautaire	0,02	B
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Communautaire	0,26	C
Landes sèches européennes	Communautaire	0,04	C
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Communautaire	0,45	C
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Communautaire	1,05	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Communautaire	0,04	B
Tourbières hautes actives	Communautaire	0	C
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Communautaire	0,01	C
Tourbières de transition et tremblantes	Communautaire	0	C
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Communautaire	0,13	C
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	Communautaire	0,69	C
Tourbières boisées	Communautaire	0,01	-
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Communautaire	7	B
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	Communautaire	7	B
Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	Communautaire	0,05	B

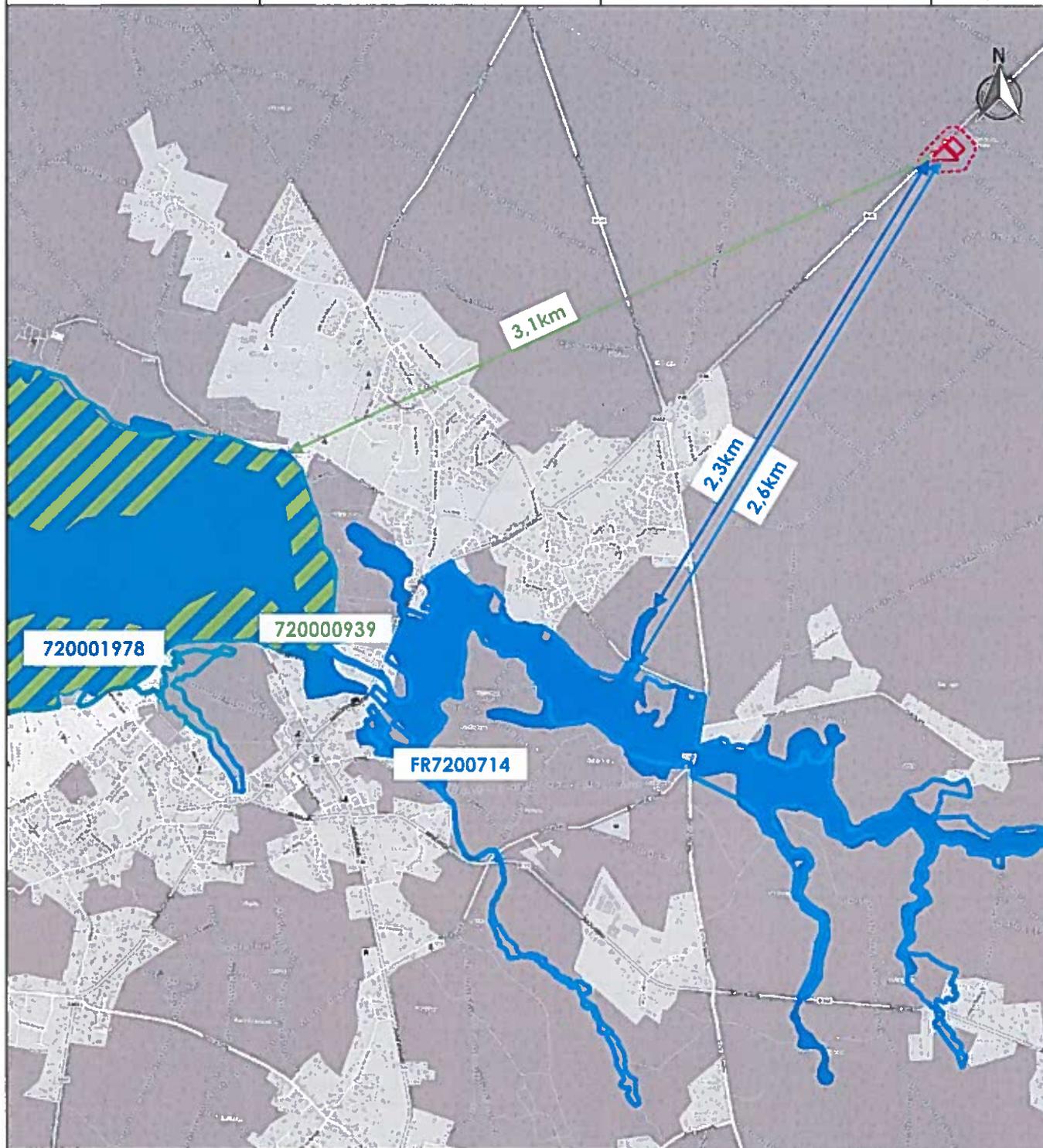
Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000
(Etat de conservation : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Moyenne/réduite »)

Aucun de ces habitats n'est présent à proximité du site.

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non prioritaire	Commune-C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Prioritaire	Très rare-C	Bonne
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Non prioritaire	-- C	Moyenne
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Non prioritaire	Très rare- C	Moyenne
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Prioritaire	Rare - C	Bonne
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Non prioritaire	Rare - C	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Non prioritaire	Rare- C	Moyenne
Insectes	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Damier de la succise	<i>Euphydrys aurinia</i>	Non prioritaire	Très rare - C	Moyenne
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne
Plantes	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Non prioritaire	Très rare - A	Moyenne
	Caropsis de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Non prioritaire	Commune - B	Bonne
	Luronium natans	<i>Luronium natans</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Au vu de la nature plutôt mésophile de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de la plupart de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.



Légende

- Projet de Sanguiet
- Zone d'étude du projet de Sanguiet
- ZNIEFF 1
720000939 Rives marécageuses de l'étang de Cazaux-Sanguinet
- ZNIEFF 2
720001978 Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born
- Site Natura 2000 - Zone de Conservation spéciale
FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch

VI. Flore

Lors des investigations de terrain, trois habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPE :

1. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes x **31.86** Lande à Fougère aigle
2. **41.5** Chênaie acidiphile
3. **87.2** Zone rudérale

Aucun habitat présent au niveau du projet n'est considéré comme habitat communautaire au titre de la directive de l'Union Européenne 92/43/CEE. Au vu de la jeunesse du boisement de feuillus présent au droit du site, la Chênaie acidiphile (non entretenue) ne peut pas être retranscrit en « **Vielles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*** ».

Les trois milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences en habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologiques.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeu écologique
1		42.813 x 31.86	-	Plantation de Pins maritimes de Landes (5 ans) X Lande à Fougère aigle	-	Faible
2		41.5	-	Chênaie acidiphile	-	Modéré
3		87.2	-	Zone rudérale	-	Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.

Légende

-  Projet de Sanguinet
-  Zone d'étude du projet de Sanguinet
-  Propriétés privées
- Hydrographie
 -  Fossés en eau
 -  Fossé à sec
- Voirie
 -  Chemins
 -  RD 46
- Habitats
 -  1 Plantation de Pins maritimes (5 ans)
xLande à Fougère aigle
 -  2 Chênaie acidiphile
 -  3 87.2 Zone rudérale



a. Milieu 1 : Plantation de Pins maritimes des Landes (cinq ans) et Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'une plantation de Pins maritimes d'environ cinq ans située sur la partie Est de la zone d'étude. La strate arbustive se compose d'Ajonc d'Europe, de Callune et de Bourdaine. La strate herbacée est dominée par une formation de Fougère aigle. S'y développe également l'Avoine de Thore, le Chèvrefeuille et quelques individus de Molinie bleue.

L'intérêt écologique de ce milieu est faible : la végétation présente, peu diversifiée, est de type mésophile et la sous-strate est dominée par la Fougère aigle.

Le boisement et la lande présents sur ce milieu peuvent être rattachés, selon la typologie Corine Biotope aux habitats suivant : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes et 31.86 Lande à Fougère aigle.**

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 8: Milieu 1

b. Milieu 2 : Chênaie acidiphile

Il s'agit de boisements de feuillus, situé sur les deux parcelles concernées par le projet, dominés par des Chênes pédonculés. La formation végétale apparaît plus dense au niveau de la parcelle BW18. La présence de Chênes sur la partie Nord et Ouest de la parcelle BW20 est plus clairsemée. Sont également présents dans la strate arborescente quelques individus de Chêne Sessile et de Robinier faux-acacias. Quelques individus de Chêne rouge d'Amérique ont quant à eux été observés sur la parcelle BW18.

Aucune espèce ne domine la sous-strate. La strate arbustive est composée d'Ajonc d'Europe et de Bourdaine. Les formations végétales de la strate herbacée sont variables selon le secteur des parcelles. La partie Sud et Est de la strate herbacée de la parcelle BW20 est colonisée par la Fougère aigle tandis que le secteur plus ouvert au Nord et à l'Ouest de cette parcelle est colonisée par d'autres espèces pionnières comme le Rumex acetosela, l'Achillée millefeuille, le Plantain lancéolé ou encore la Silène.

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré. Les jeunes chênes constituent potentiellement un habitat intéressant pour les coléoptères patrimoniaux locaux comme le Grand Capricorne ou le Lucane cerf-volant. Aucune plante d'intérêt patrimonial n'a été relevée sur ce milieu.

Les boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent être rattachés selon la typologie Corine Biotope au milieu **41.5 Chênaie acidiphile**.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée sur ce milieu lors des investigations de terrain.



Figure 9 : Milieu 2

c. Milieu 3 : Zone rudérale

Ce milieu est présent sur le chemin entre les deux parcelles boisées concernées par le projet ainsi qu'aux abords de la route départementale 46.

Il s'agit d'une formation ouverte correspondant à une végétation perturbée et colonisée par de nombreuses espèces pionnières comme le Lotier glabre, l'Achillée millefeuille, la Renoncule âcre, le Trèfle des champs ou le Plantain Lancéolé.

L'enjeu écologique de ce milieu est faible. Aucune plante d'intérêt patrimonial n'a été relevée sur ce milieu.

Cette formation végétale sur sol perturbé peut être rattachée à l'habitat **87.2 Zone rudérale**, selon la typologie Corine Biotope.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 10 : Milieu 3

VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce d'amphibiens,
- 11 espèces d'oiseaux,
- 2 espèces de mammifères

a. Amphibiens

Concernant les amphibiens, des Grenouilles vertes ont pu être observées au niveau du fossé situé au Sud de la parcelle n°18.

Tableau 4 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine
		PN	Berne	DH	
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Art 5	An. III	An. V	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**

Art 5 : Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection

- **Berne : Convention de Berne**

An. III : Espèces de faune protégée

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. V : Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion

- **Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le réseau de fossés en eau du secteur représente ainsi l'habitat de reproduction des Amphibiens à l'échelle locale. La planche cartographique 6 met en exergue ces habitats d'intérêts.

Les Grenouilles vertes sont protégées au titre des réglementations françaises et européennes induisant un enjeu fort à leur zone de reproduction (fossés).



Figure 11 : Fossé, lieu de reproduction des amphibiens

b. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 11 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Etourneaux sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Art 3	/	/	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Huppe fasciée	<i>Upupa epos</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	/	/	/	LC (nicheur) NA (passage)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 3	/	/	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- **PN** : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- **Bonn** : Convention de Bonn

- **Berne** : Convention de Berne

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DO** : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Cette avifaune est relativement commune dans le département des Landes de Gascogne, les espèces qui ont été contactées sont, pour la plupart, inféodées au niveau des milieux sylvico-urbain.

c. Mammifères

Concernant la mammalofaune présente sur le site, plusieurs taupinières ont été recensées. La taupe est une espèce commune sur le territoire français qui n'a pas de statut de protection particulier. Des traces de chevreuils ont quant à elles été relevées sur le chemin entre les deux parcelles concernées par le projet.

Tableau 6 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine
		PN	Berne	DH	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	/	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art.1	An. III	/	LC

Légende :

- **PN** : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987

-Article 1 : gibier chassable

- **Bonn** : Convention de Bonn

- **Berne** : Convention de Berne

-Annexe III :

-**Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)**

-LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France et du monde est faible)

d. Entomofaune

Concernant la faune entomologique, l'inventaire des Coléoptères saproxyliques s'est révélé négatif malgré la présence d'un habitat favorable à l'établissement de ce taxon localisé au niveau de la Chênaie acidiphile.



VIII. Conclusion

La plupart des habitats présents sur le secteur d'étude présentent des enjeux écologiques faibles. Le milieu 3 correspond à des zones rudérales présentes sur le bord des voies de circulation (RD 46, chemin). Il s'agit de milieux dégradés en raison de l'utilisation et de la gestion qui y sont menées.

Seul le milieu 2, concerné par l'emprise du projet, présente un intérêt modéré. La présence de Chênes pédonculés offre un milieu favorable pour des populations de coléoptères d'intérêt patrimonial comme le Grand Capricorne ou le Lucane Cerf-volant. Cependant, aucun indice affirmant la présence de l'espèce n'a été observé sur le terrain. Ce milieu présente ainsi un enjeu écologique modéré.

A partir des critères floristiques seulement, aucune zone humide potentielle n'a pu être mise en évidence sur le projet et la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Concernant l'herpétofaune, les amphibiens du secteur se reproduisent dans les fossés. Une Grenouille verte, espèce d'intérêt patrimonial, a été contactée dans le fossé situé au Sud de la parcelle BW18, concernée par l'emprise du projet. Aucun reptile n'a été observé lors des investigations de terrain.

- **Mesures d'accompagnement**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits.**

- **Mesure de réduction**

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (défrichement, terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février.**

- **Mesure d'évitement**

Enfin une mesure d'évitement consistera à **éviter l'ensemble des impacts sur le fossé présent au Sud de la parcelle BW18** en y appliquant une zone tampon de 5 m de large (voir mesure d'accompagnement du diagnostic sommaire).

Légende

 Projet de Sanguinet

 Zone d'étude du projet de Sanguinet

Hydrographie

 Fossés en eau

 Fossés à secs

Voirie

 RD 46

 Chemin

Enjeux écologiques

 Enjeux forts

 Enjeux modérés

 Enjeux faibles

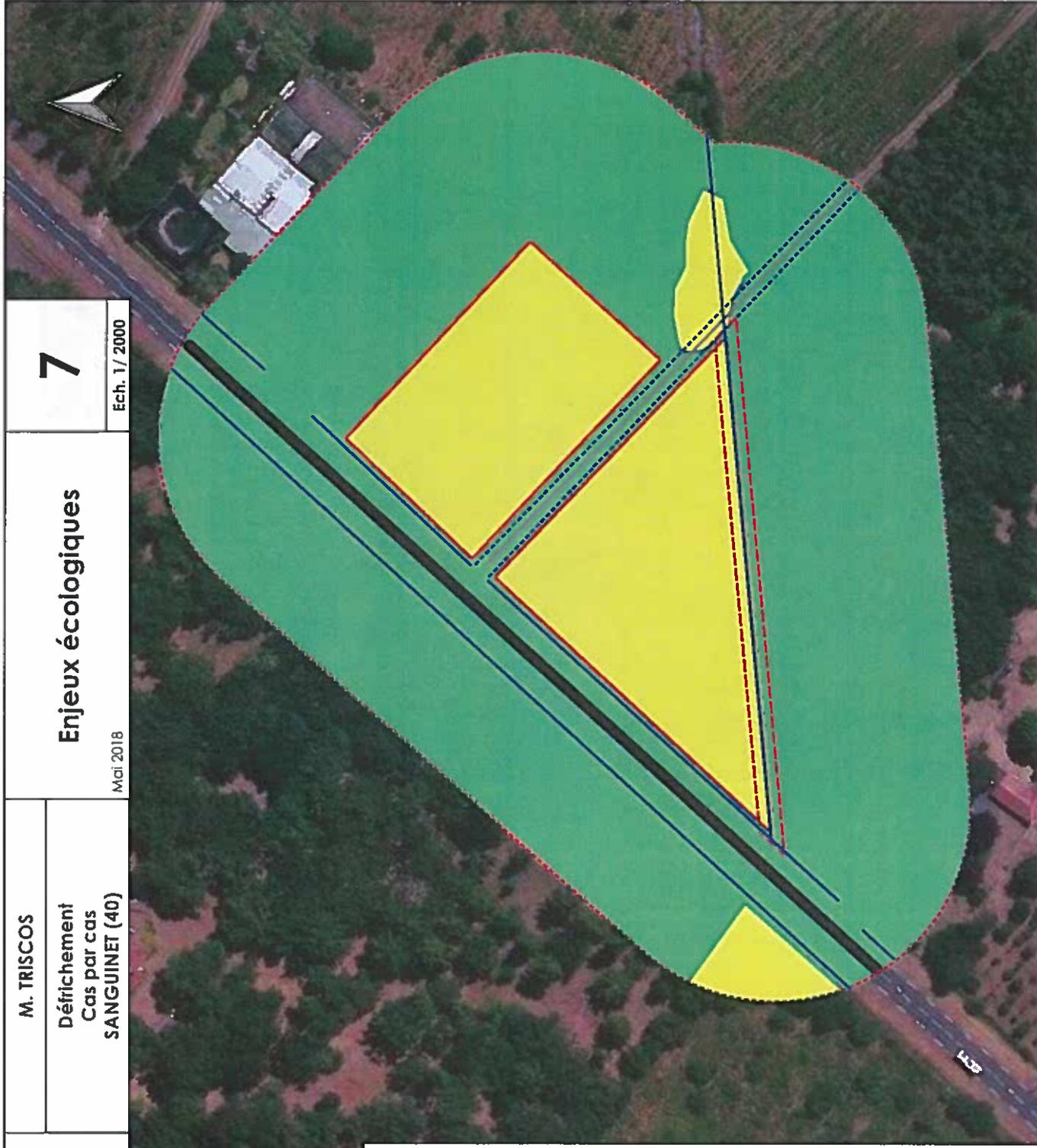




Figure 11 : Evitement du Fossé Sud, lieu de reproduction des Amphibiens

IX. Calendrier des inventaires de terrain

Thématique	Date	Période	Expert	Météorologie
Avifaune	16 mai 2018	Aube 7h30 – 9h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	16 mai 2018	Matinée 9h – 11h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	16 mai 2018	Fin de matinée 11h – 12h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	16 mai 2018	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	16 mai 2018	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...

Tableau 7 : Inventaires réalisés sur le site

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01/06/2018

Dossier complet le :

27/06/2018

N° d'enregistrement :

2018-8676

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement sur la commune de Sanguinet (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom TRISCOS

Prénom Bernard

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. b)	Déboisements en vue de la reconversion de sols. Reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 0,7205 ha préalable à la vente de deux lots constructibles sur la commune de Sanguinet (40), au niveau du lieu-dit "Les Quatre vents Est".

L'aménagement sera composé de deux lots.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichement est la construction d'habitat en accord avec le document d'urbanisme en vigueur sur la commune de Sanguinet (40).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer très partiellement le site : coupe partielle de la végétation, quelques dessouchages et entretien.

La plupart des chênes pédonculés présents sur site et non gênant pour la réalisation des aménagements prévus seront conservés.

Une étape de décapage sera ensuite réalisée au niveau des futures habitations et chemins d'accès.

Un aménagement succinct des espaces verts sera enfin réalisé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les propriétaires des lots bâtiront leur habitation et un entretien régulier des espaces verts et des réseaux sera mené.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette	0.7205 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles concernées :
- BW18 et BW20

Lieu dit "Les Quatre Vents Est"
40 460 Sanguinet

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 2 ' 30 " O Lat. 44 ° 30 ' 30 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sur les critères floristiques, aucune zone humide n'a été identifiée sur le projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Etangs landais nord" se situe à 1,1 km au Sud-ouest du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch" (FR7200714) est localisé à 2,6 km au Sud-ouest du projet. -> Voir Planche 4 (Patrimoine naturel) du Diagnostic écologique sommaire.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation de l'aménagement entraînera la réduction d'une chênaie acidiphile. Les enjeux écologiques identifiés y sont modérés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du défrichement entraînera la consommation de terrains sylvicoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sanguinet est concernée par un risque technologique lié à l'acheminement d'hydrocarbures via des installations fixes (canalisations)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Sanguinet est concernée par les risques : - feu de forêt, - le risque sismique (très faible) - les mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles (non concerné au droit du projet) - les tempêtes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors du défrichement partiel du site et de la construction des habitats, l'ensemble des engins nécessaires à la réalisation des travaux de viabilisation des lots entraîneront des déplacements à l'échelle locale. Lors de sa phase d'exploitation, les usagers utiliseront leurs véhicules personnels afin de se déplacer.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, pour le nettoyage de la parcelle et la construction des logements. Puis, bruits liés à une zone d'habitation en contexte sylvicole.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun éclairage ne sera mis en place le long des voiries. Des émissions lumineuses pourront être produites par les futures habitations. La zone n'est pas concernée par les luminaires des axes routiers attenants.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des constructions n'engendrera pas de rejet de liquide dans le milieu naturel. Les eaux usées seront raccordées à un dispositif d'assainissement non collectif. Les eaux pluviales seront infiltrées.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets engendrés lors de la phase travaux seront pris en charge au sein des filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une modification importante de la perception visuelle du site aura lieu. L'urbanisation sera associée à l'intégration d'une trame paysagère afin d'accompagner la transition (barrière visuelle depuis la RD 46)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement engendrera des modification sur la vocation initiale des terrains. Pour autant, le secteur est compatible avec le document d'urbanisme en vigueur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire entre Octobre et Février.

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'évitement simple consistera à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase travaux. Ainsi, les impacts à court terme sur la faune seront réduits.

Afin d'anticiper les incidences liées à l'imperméabilisation des sols, la gestion des eaux pluviales s'approchera du régime hydrique initial, ainsi l'infiltration des eaux de pluies sera réalisée et permettra de recharger la nappe phréatique.

Enfin une mesure d'évitement consistera à éviter l'ensemble des impacts sur le fossé présent au Sud de la parcelle BW18 en y appliquant une zone tampon de 5 m de large (voir mesure d'accompagnement du diagnostic sommaire).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

- Projet compatible avec les orientations d'aménagement de la commune de Sanguinet
- Le projet n'est pas concerné par un habitat d'intérêt communautaire.
- Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 2,6 km, aucun milieu naturel remarquable ne sera impacté.
- Anticipation du maître d'ouvrage sur d'éventuelles incidences en mettant en place des mesures d'évitement et de réduction
- Faible impact du défrichement sur une commune plutôt boisée : à plus de 83,93 %
- Présence d'espèces protégées sur l'aire d'étude, sans réels impacts du projet sur celles-ci (cf. Diagnostic écologique sommaire)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE (comportant les annexes obligatoires n°2 à 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

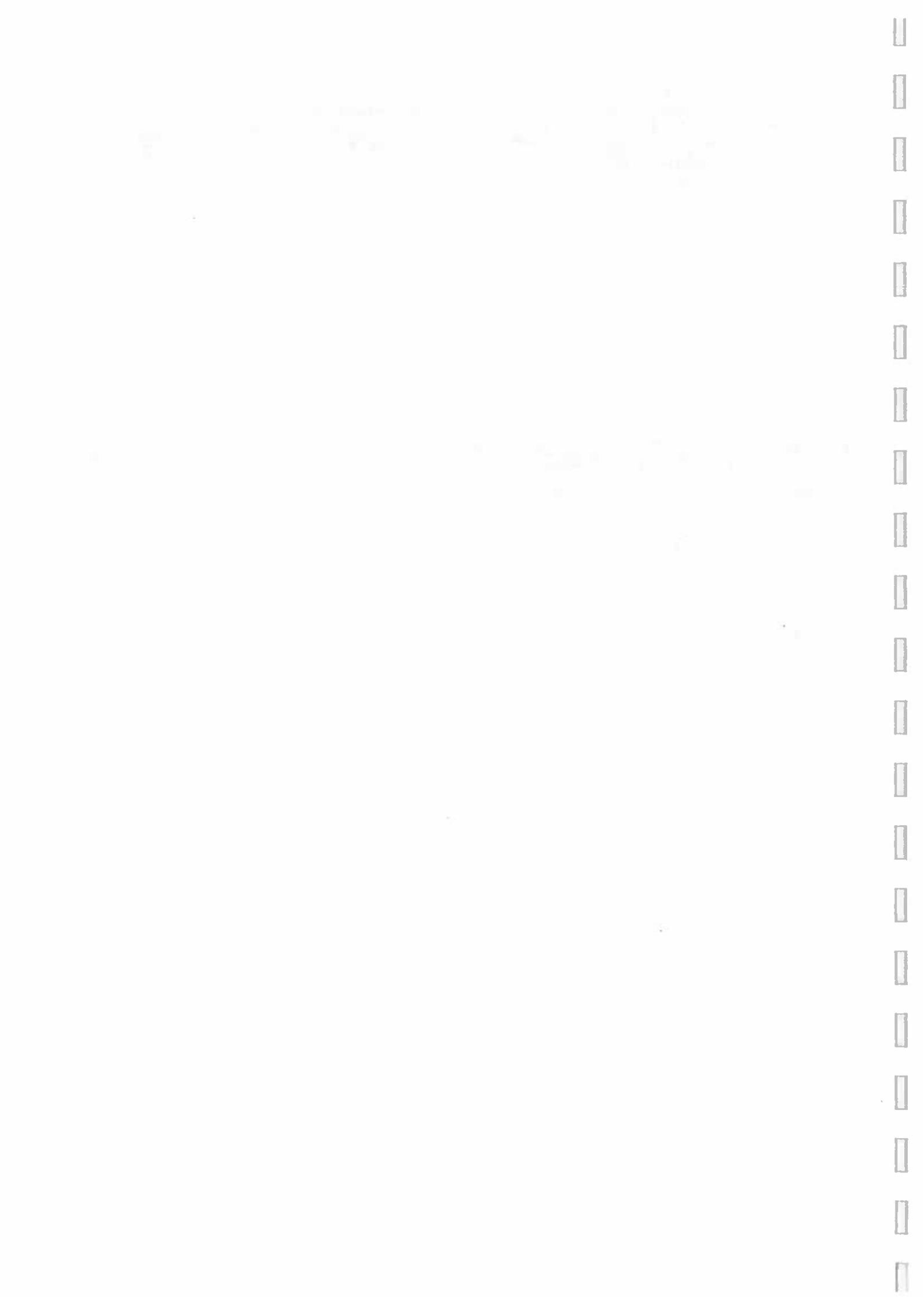
Lanquien

le.

30 Mai 2018.

Signature

Paul Hély



**M TRISCOS Bernard
468 Avenue du Born
40 460 SANGUINET**

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE SOMMAIRE

**Projet de défrichement
Sanguinet (40)**

Mai 2018



REFERENCES DU DOSSIER

Etude

Diagnostic écologique sommaire relatif au projet de défrichement sur la commune de Sanguinet

Maître d'ouvrage

M TRISCOS Bernard
468 Avenue du Born
40 460 SANGUINET
Tél. : 06 18 86 48 96

Prestataire

Aquitaine Environnement
82 impasse du cimetière
40160 Parentis-en-Born
Tél. : 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18
Responsable de prestation : Loïc FASAN

Auteurs de l'étude

Loïc FASAN, Ecologue principal
Laurine PILOY, Stagiaire chargée d'étude

Date de remise

Mai 2018



SOMMAIRE

I.	GENERALITE.....	6
II.	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE.....	6
III.	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	9
IV.	REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	11
V.	CONTEXTE PATRIMONIAL.....	14
A.	PATRIMOINE NATUREL.....	14
VI.	FLORE.....	19
A.	MILIEU 1 : PLANTATION DE PINS MARITIMES DES LANDES	22
B.	MILIEU 2 : CHENAIE ACIDIPHILE	23
C.	MILIEU 3 : ZONE RUDERALE	24
VII.	FAUNE.....	25
A.	AMPHIBIENS.....	25
B.	AVIFAUNE	27
C.	MAMMIFERES.....	28
D.	ENTOMOFAUNE	29
VIII.	CONCLUSION	31
IX.	CALENDRIER DES INVENTAIRES DE TERRAIN	34

ANNEXE – PLAN DE PROJET

Liste des Planches

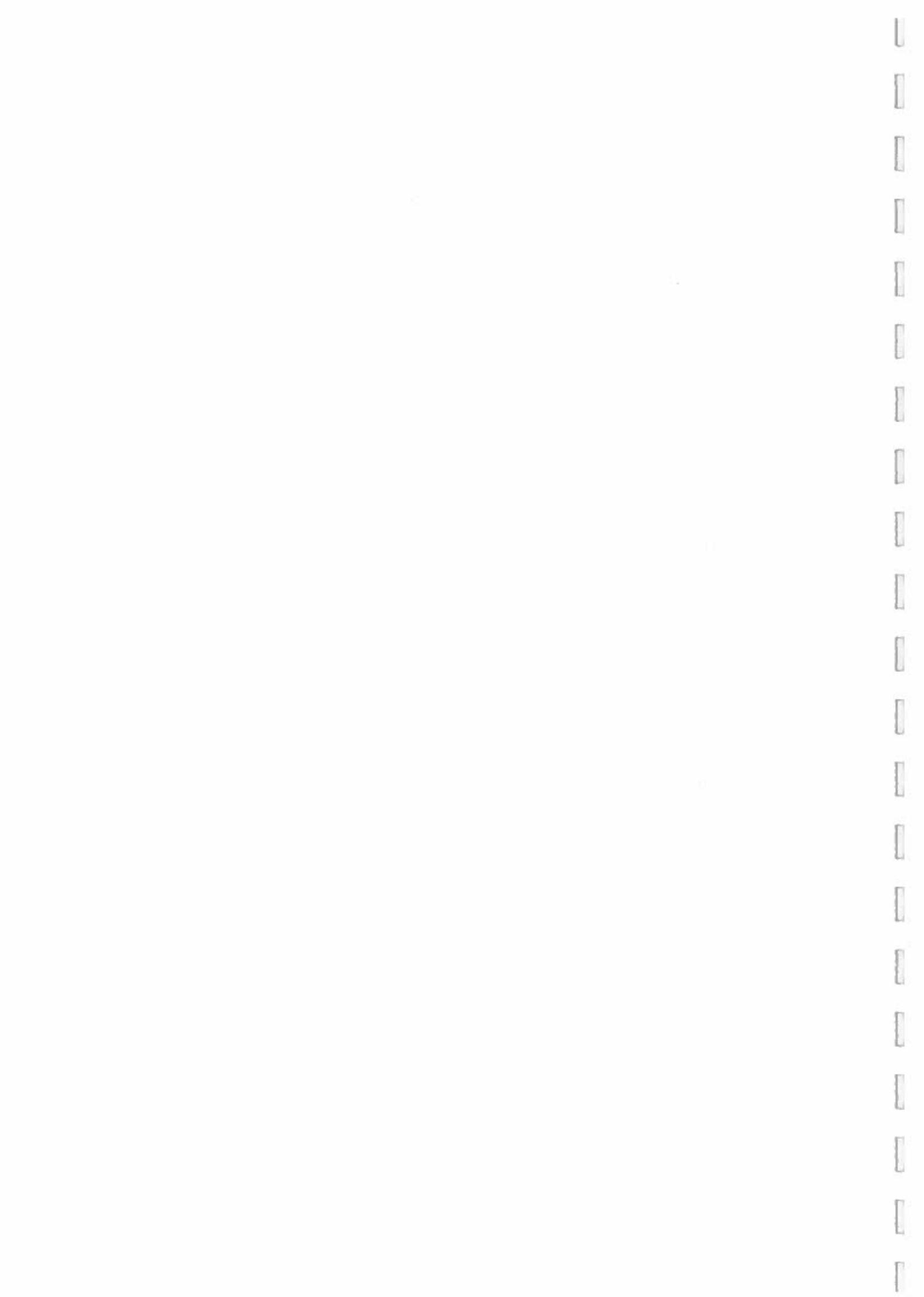
Planche 1 – Localisation géographique	7
Planche 2 – Situation cadastrale	8
Planche 3 – Hydrographie	10
Planche 4 – Zonage du patrimoine naturel.....	18
Planche 5 – Cartographie des habitats	21
Planche 6 – Espèces patrimoniales	30
Planche 7 – Enjeux écologiques	32

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000.....	16
Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000.....	17
Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site	20
Tableau 4 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protections.....	25
Tableau 5 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection	27
Tableau 6 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protection	28
Tableau 7 : Inventaires réalisés sur le site.....	34

Liste des Figures

<i>Figure 1 : Contexte hydrographique (Application Cartélie – Cours d'eau Landes)</i>	<i>9</i>
<i>Figure 2 : Localisation des prises de vue</i>	<i>11</i>
<i>Figure 3 : Prise de vue n°1</i>	<i>12</i>
<i>Figure 4 : Prise de vue n°2</i>	<i>12</i>
<i>Figure 5 : Prise de vue n°3</i>	<i>12</i>
<i>Figure 6 : Prise de vue n°4</i>	<i>13</i>
<i>Figure 7 : Prise de vue n°5</i>	<i>13</i>
<i>Figure 8: Milieu 1</i>	<i>22</i>
<i>Figure 9 : Milieu 2.....</i>	<i>23</i>
<i>Figure 10 : Milieu 3</i>	<i>24</i>
<i>Figure 11 : Fossé, lieu de reproduction des amphibiens.....</i>	<i>26</i>



I. Généralité

Commune landaise respectivement située à 55 kilomètres et 21 kilomètres au Sud des agglomérations bordelaise et arcachonnaise, **Sanguinet** apparaît être le secteur privilégié par M Triscos pour un projet de défrichement.

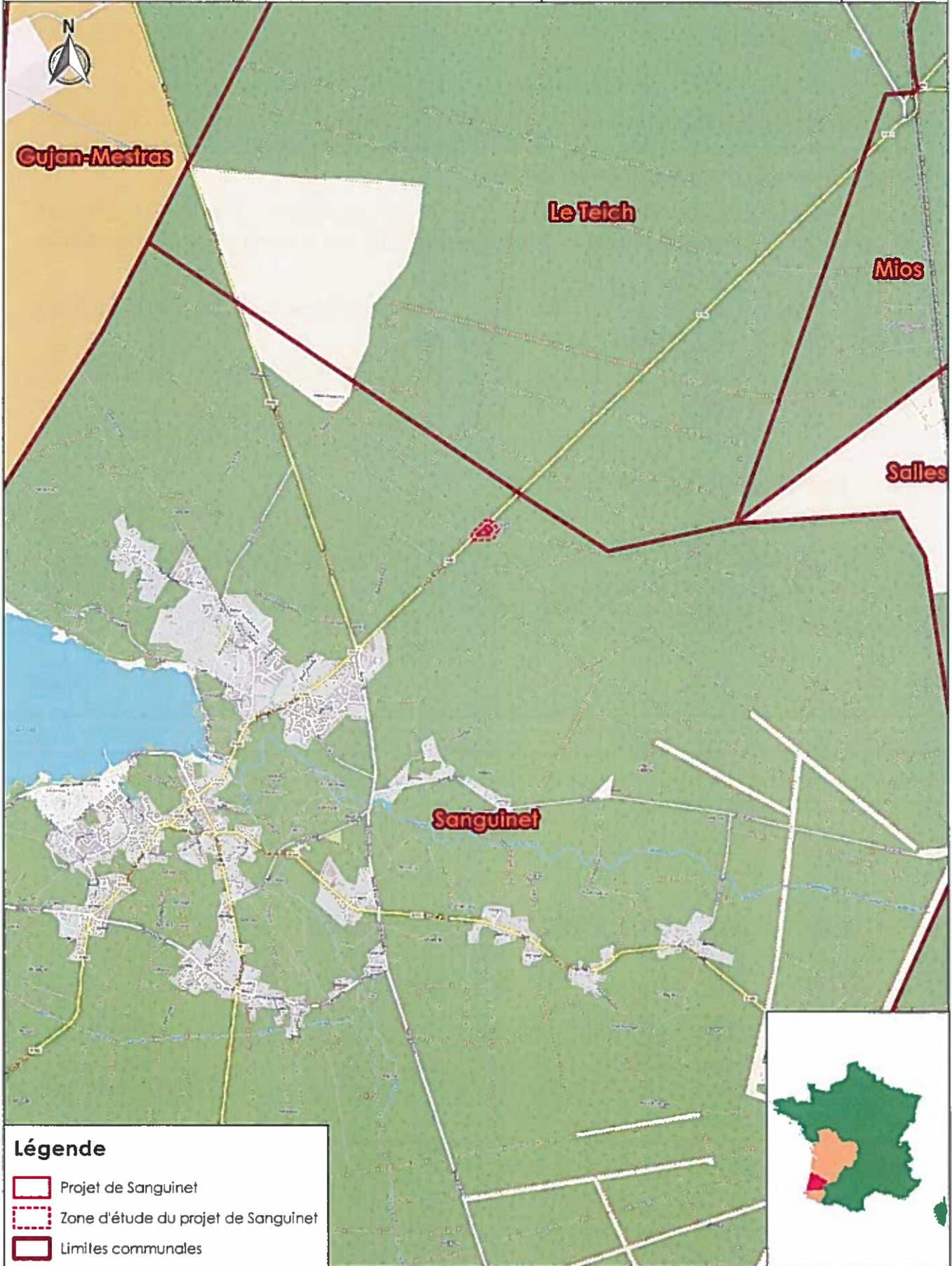
Les parcelles « BW18 » et « BW20 » associées à ce projet se situe à environ 3,8 kilomètres du bourg de la commune. Elles occupent respectivement une surface de **0,4132** et **0,3073 hectares**.

Afin d'anticiper d'éventuel impacts du projet sur le milieu naturel, Aquitaine-Environnement a réalisé un diagnostic Faune-Flore sommaire du site.

Sur la base de ce diagnostic, les incidences prévisibles sur les milieux naturels et les espèces présentes sont réalisées.

II. Localisation géographique

Le projet de défrichement se trouve dans le Nord-est du territoire communal de Sanguinet, localisée au Nord-ouest du département des Landes. Le lieu-dit où se situe le projet est « Les Quatre-Vents Est ».



Département :
LANDES

Commune :
SANGUINET

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

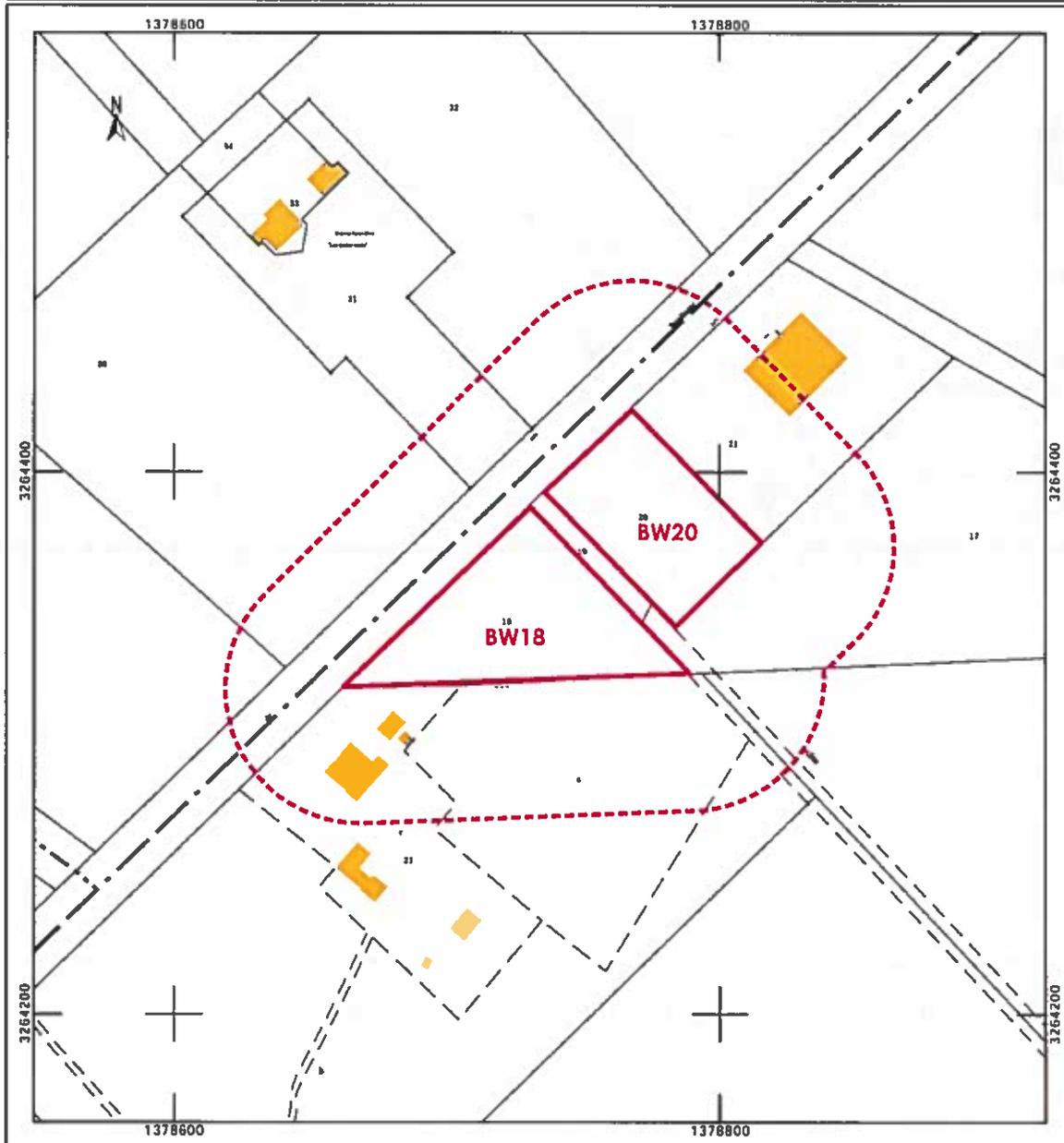
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
MONT-DE-MARSAN
12 AVENUE DE DAGAS 40022
40022 MONT-DE-MARSAN
tél. 05 58 06 61 61 - fax 05 58 06 57 27
ptgc.400.mont-de-
marsan@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

Légende

-  Projet de Sanguinet
-  Zone d'étude du projet de Sanguinet



III. Contexte hydrographique

Le projet s'inscrit dans le bassin versant des **Fleuves côtiers** dans le **secteur de l'embouchure de la Leyre au courant de Mimizan (inclus)** et dans le sous-bassin versant du **Canal des Landes de l'Étang de Cazaux au bassin d'Arcachon**.

Le réseau hydrographique de la zone d'étude est peu développé. Il est essentiellement drainé par un réseau de fossés longeant la route départementale 46 au Nord ainsi que la partie Sud de la parcelle BW18. Le fossé situé au Sud de la parcelle BW18 n'est pas reconnu en tant que cours d'eau (*Application Cartélie – Cours d'eau Landes, voir figure 1*). Deux fossés secs sont présents de part et d'autre du chemin situé entre les deux parcelles concernées par le projet.

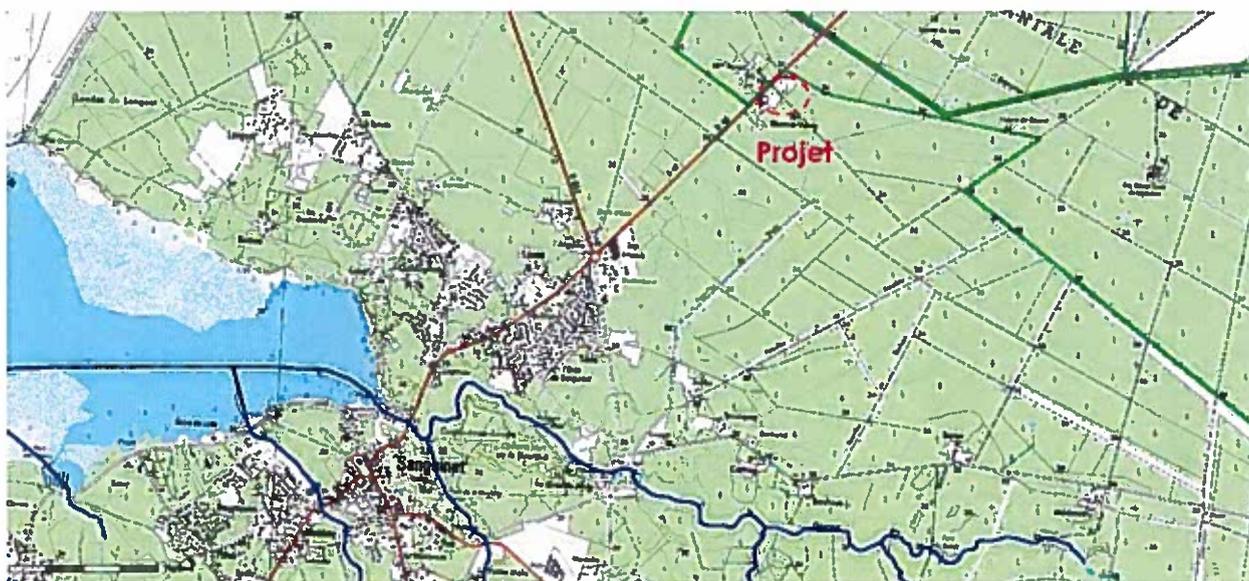


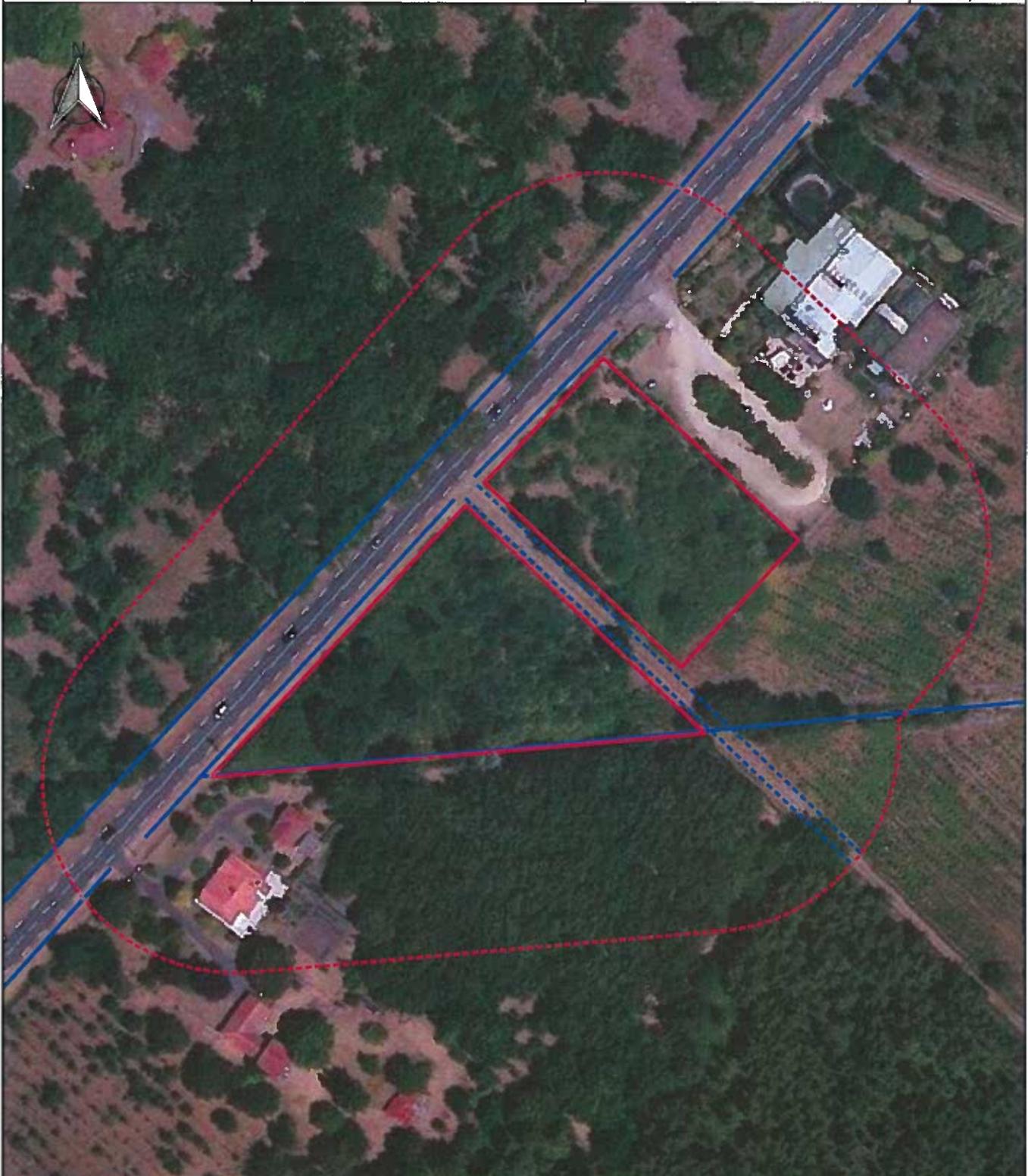
Figure 1 : Contexte hydrographique (*Application Cartélie – Cours d'eau Landes*)

L'eau rejoint à 380 mètres au Sud-ouest du projet, le long de la route départementale, le fossé codé S3021052. L'eau intègre ensuite un autre fossé codé S3031112, avant de se déverser plus loin à environ 3,3 kilomètres au Sud-ouest du projet dans le **ruisseau de la Gourgue**, codé S3020500.

Le ruisseau de la Gourgue se jette ensuite du côté de la rive droite du **canal des Landes**, codé S3-0252. Le canal des Landes est un cours d'eau artificiel reliant les lacs de Sanguinet-Cazaux et de Biscarrosse-Parentis à l'exutoire final, le **Bassin d'Arcachon**.

L'ambiance potamologique du secteur est présentée sur la planche 3.

Remarque : aucune zone humide élémentaire n'est présente sur la zone d'implantation du projet (sources : SIEAG).



Légende

-  Projet de Sanguinet
-  Zone d'étude du projet de Sanguinet
-  Fossé en eau
-  Fossé à sec

IV. Reportage photographique

La localisation des prises de vue est indiquée sur la figure suivante. Elles ont toutes été réalisées en Mai 2018.



Figure 2 : Localisation des prises de vue

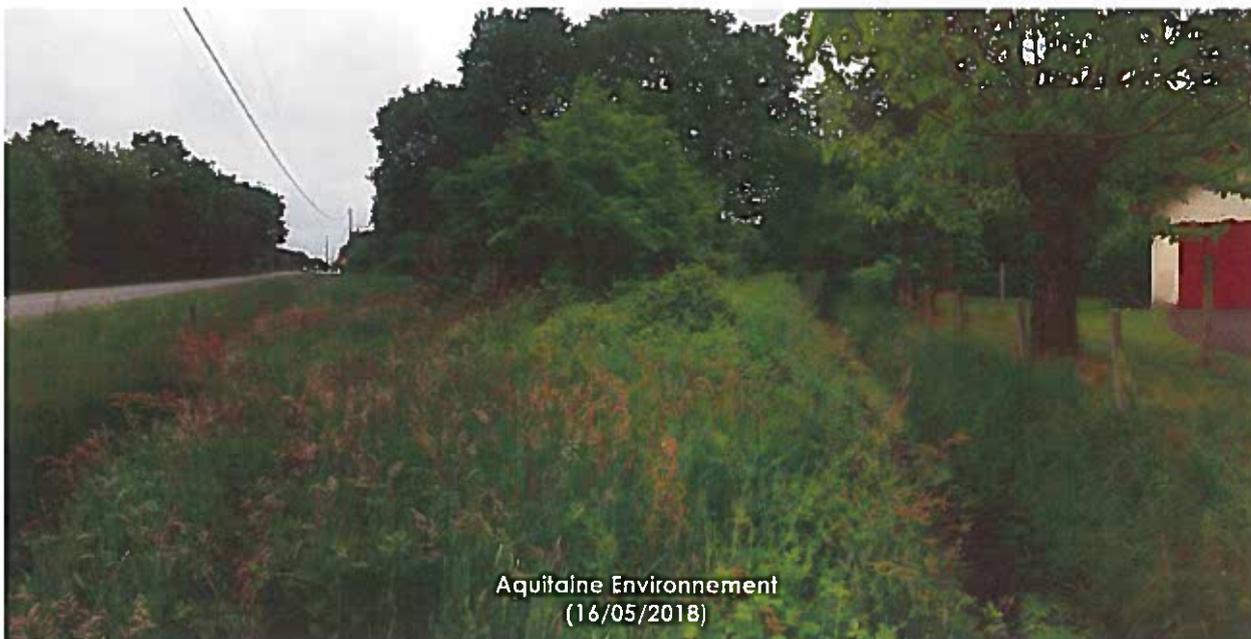


Figure 3 : Prise de vue n°1



Figure 4 : Prise de vue n°2



Figure 5 : Prise de vue n°3



Figure 6 : Prise de vue n°4

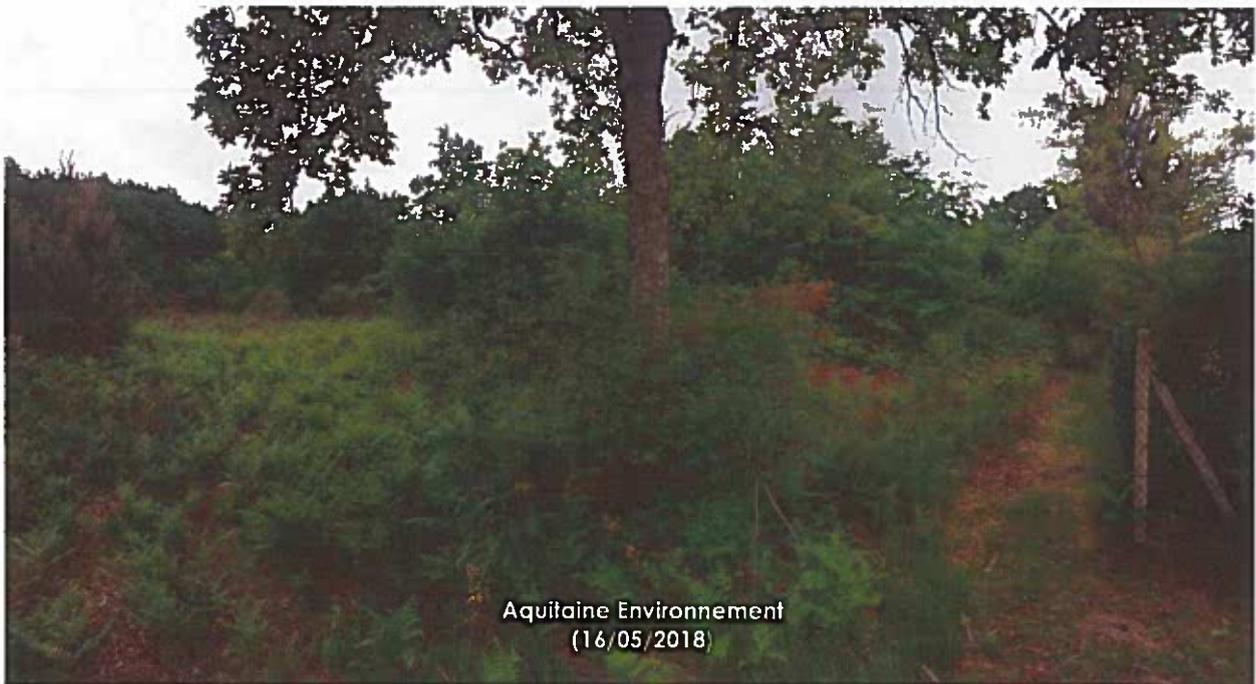


Figure 7 : Prise de vue n°5

V. Contexte patrimonial

Le site du projet n'appartient à aucun site protégé. Cependant, dans un rayon d'environ 3,1 kilomètres autour du projet se trouvent quelques zones naturelles sensibles et zonages d'inventaires.

a. Patrimoine naturel

i. Zonage d'inventaire naturel

o ZNIEFF 1 : Rives marécageuses de l'étang de Cazaux-Sanguinet, n° 720000939

Ce zonage s'étend sur 978,54 hectares répartis au niveau d'une commune de Gironde et de deux communes de Landes dont Sanguinet. L'intérêt de cette zone est représenté par les landes humides sur les berges et les boisements humides de la zone inondable. Ces Landes humides et les pelouses inondables accueillent le Faux-cresson de Thore, une espèce endémique du Sud-ouest. Les berges se prolongent dans les eaux oligotrophes de l'étang sur des replats sableux. Un gazon amphibie s'y développe et accueille des plantes rares comme la Lobélie de Dortmann ou endémique comme l'isoète de Bory. Au niveau faunistique, les rives de l'étang sont fréquentées par la Cistude d'Europe, le Blongios nain et la Loutre. Lors de la période hivernale, elles accueillent des populations de Plongeurs imbrin et de Plongeurs arctiques.

Cette ZNIEFF se situe à 3,1 kilomètres au Sud-ouest du projet.

o ZNIEFF 2 : Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born, n° 720001978

Ce zonage s'étend sur 12820,37 hectares répartis au niveau de huit communes de Gironde et des Landes dont Sanguinet. Cette zone correspond à l'ensemble des lacs et de leurs affluents du nord des Landes. Son intérêt est représenté par la diversité de ses habitats humides et des espèces rares qui y sont inféodées.

Cette ZNIEFF se situe à 2,3 kilomètres au Sud-ouest du projet.

ii. Zonage réglementaire naturel

- **Le site Natura 2000 : FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch**

Cette Zone Spéciale de Conservation s'étend sur un périmètre de 12915 hectares au niveau de quinze communes de Gironde et des Landes dont Sanguinet. L'intérêt écologique de cette zone porte sur la présence d'habitats humides, dont certains ont été classés prioritaires au niveau européens. Les enjeux écologiques principaux du site sont représentés par la présence de végétations aquatiques lacustres et de leurs complexes rivulaires tourbeux et ouverts comme les landes humides ou les marais. Ces milieux accueillent des espèces faunistiques et floristiques rares et vulnérables comme le Vison d'Europe, la Grande noctule, la Leucorrhine à gros thorax, l'Isoète de Bory, la Petite fougère aquatique et le Faux cresson de Thore.

Le projet est situé à 2,6 kilomètres au Nord-est de ce site protégé au titre de Natura 2000.

Les habitats et les espèces protégés dans le cadre de ce site Natura 2000 sont décrits dans les tableaux suivants (extrait du FSD) :

Habitat	Statut habitat	% couverture	Etat de conservation
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	Communautaire	0	-
Prés-salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>)	Communautaire	0,04	B
Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (<i>Sarcocornietea fruticosi</i>)	Communautaire	0,02	B
Dunes mobiles embryonnaires	Communautaire	0	-
Dunes côtières fixées à végétation herbacée (dunes grises)	Communautaire	0,05	C
Dunes à <i>Salix repens</i> spp. <i>argentea</i> (<i>Salicion arenariae</i>)	Communautaire	0	-
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale	Communautaire	1,23	C
Dépressions humides intradunaires	Communautaire	0,72	B
Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	Communautaire	2,12	C
Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.	Communautaire	0	B

Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	Communautaire	0,46	C
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	Communautaire	0,53	B
Lacs et mares dystrophes naturels	Communautaire	0,02	C
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	Communautaire	0,02	C
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p	Communautaire	0,02	B
Landes humides atlantiques tempérées à Erica ciliaris et Erica tetralix	Communautaire	0,26	C
Landes sèches européennes	Communautaire	0,04	C
Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	Communautaire	0,45	C
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	Communautaire	1,05	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Communautaire	0,04	B
Tourbières hautes actives	Communautaire	0	C
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	Communautaire	0,01	C
Tourbières de transition et tremblantes	Communautaire	0	C
Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion	Communautaire	0,13	C
Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	Communautaire	0,69	C
Tourbières boisées	Communautaire	0,01	-
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	Communautaire	7	B
Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	Communautaire	7	B
Chênaies galicio-portugaises à Quercus robur et Quercus pyrenaica	Communautaire	0,05	B

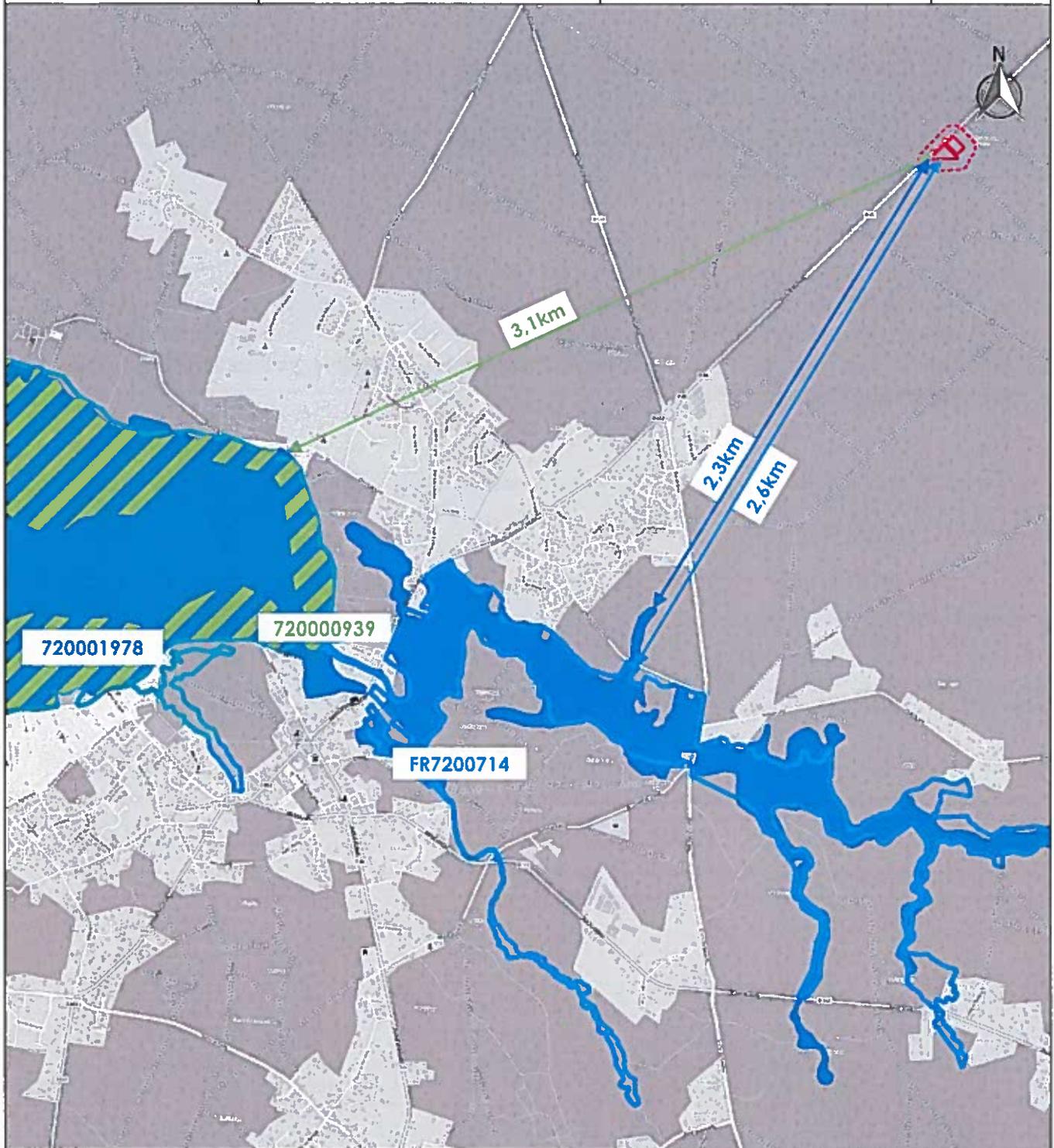
Tableau 1 : Habitat protégé dans le cadre du site Natura 2000
(Etat de conservation : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Moyenne/réduite »)

Aucun de ces habitats n'est présent à proximité du site.

Classe	Nom commun	Nom latin	Statut	Population	Conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non prioritaire	Commune-C	Bonne
	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Prioritaire	Très rare-C	Bonne
	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Non prioritaire	-- C	Moyenne
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Non prioritaire	Très rare- C	Moyenne
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne
Poissons	Lamproie de planer	<i>Lampetra planeri</i>	Prioritaire	Rare - C	Bonne
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Non prioritaire	Rare - C	Moyenne
	Leucorrhine à gros thorax	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Non prioritaire	Rare- C	Moyenne
Insectes	Agrion de mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Non prioritaire	Très rare - C	Moyenne
	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Non prioritaire	Rare-C	Moyenne
Reptiles	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	Non prioritaire	Rare-C	Bonne
Plantes	Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Non prioritaire	Très rare - A	Moyenne
	Caropsis de Thore	<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Non prioritaire	Commune - B	Bonne
	Luronium natans	<i>Luronium natans</i>	Non prioritaire	Très rare-C	Moyenne

Tableau 2 : Espèces protégées dans le cadre du site Natura 2000

Au vu de la nature plutôt mésophile de la végétation et des habitats recensés sur le site, la présence potentielle de la plupart de ces espèces, inféodées aux cours d'eaux, plans d'eaux ou aux zones humides, apparaît faible à nulle.



Légende

- Projet de Sanguiet
- Zone d'étude du projet de Sanguiet
- ZNIEFF 1
720000939 Rives marécageuses de l'étang de Cazaux-Sanguinet
- ZNIEFF 2
720001978 Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born
- Site Natura 2000 - Zone de Conservation spéciale
FR7200714 Zones humides de l'arrière dune des Pays de Born et de Buch

VI. Flore

Lors des investigations de terrain, trois habitats différents ont été recensés sur le site du projet selon la typologie CORINE BIOTOPE :

1. **42.813** Plantation de Pins maritimes des Landes x **31.86** Lande à Fougère aigle
2. **41.5** Chênaie acidiphile
3. **87.2** Zone rudérale

Aucun habitat présent au niveau du projet n'est considéré comme habitat communautaire au titre de la directive de l'Union Européenne 92/43/CEE. Au vu de la jeunesse du boisement de feuillus présent au droit du site, la Chênaie acidiphile (non entretenue) ne peut pas être retranscrit en « **Vielles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*** ».

Les trois milieux identifiés sur la zone d'étude sont rapportés dans le tableau suivant avec leurs équivalences en habitat CORINE BIOTOPE, habitat européen et enjeux écologiques.

Tableau 3 : Habitats répertoriés sur le site

Milieu	Symbole	Code Corine biotope	Codes européens	Description	Statut	Enjeu écologique
1		42.813 x 31.86	-	Plantation de Pins maritimes de Landes (5 ans) X Lande à Fougère aigle	-	Faible
2		41.5	-	Chênaie acidiphile	-	Modéré
3		87.2	-	Zone rudérale	-	Faible

La planche cartographique suivante permet de localiser les différents habitats rencontrés sur le site.

Légende

-  Projet de Sanguinet
-  Zone d'étude du projet de Sanguinet
-  Propriétés privées
- Hydrographie
 -  Fossés en eau
 -  Fossé à sec
- Voirie
 -  Chemins
 -  RD 46
- Habitats
 -  1 Plantation de Pins maritimes (5 ans)
xLande à Fougère aigle
 -  2 Chênaie acidiphile
 -  3 87.2 Zone rudérale



a. Milieu 1 : Plantation de Pins maritimes des Landes (cinq ans) et Lande à Fougère aigle

Il s'agit d'une plantation de Pins maritimes d'environ cinq ans située sur la partie Est de la zone d'étude. La strate arbustive se compose d'Ajonc d'Europe, de Callune et de Bourdaine. La strate herbacée est dominée par une formation de Fougère aigle. S'y développe également l'Avoine de Thore, le Chèvrefeuille et quelques individus de Molinie bleue.

L'intérêt écologique de ce milieu est faible : la végétation présente, peu diversifiée, est de type mésophile et la sous-strate est dominée par la Fougère aigle.

Le boisement et la lande présents sur ce milieu peuvent être rattachés, selon la typologie Corine Biotope aux habitats suivant : **42.813 Plantation de Pins maritimes des Landes et 31.86 Lande à Fougère aigle.**

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 8: Milieu 1

b. Milieu 2 : Chênaie acidiphile

Il s'agit de boisements de feuillus, situé sur les deux parcelles concernées par le projet, dominés par des Chênes pédonculés. La formation végétale apparaît plus dense au niveau de la parcelle BW18. La présence de Chênes sur la partie Nord et Ouest de la parcelle BW20 est plus clairsemée. Sont également présents dans la strate arborescente quelques individus de Chêne Sessile et de Robinier faux-acacias. Quelques individus de Chêne rouge d'Amérique ont quant à eux été observés sur la parcelle BW18.

Aucune espèce ne domine la sous-strate. La strate arbustive est composée d'Ajonc d'Europe et de Bourdaine. Les formations végétales de la strate herbacée sont variables selon le secteur des parcelles. La partie Sud et Est de la strate herbacée de la parcelle BW20 est colonisée par la Fougère aigle tandis que le secteur plus ouvert au Nord et à l'Ouest de cette parcelle est colonisée par d'autres espèces pionnières comme le Rumex acetosela, l'Achillée millefeuille, le Plantain lancéolé ou encore la Silène.

L'intérêt écologique de ce milieu est modéré. Les jeunes chênes constituent potentiellement un habitat intéressant pour les coléoptères patrimoniaux locaux comme le Grand Capricorne ou le Lucane cerf-volant. Aucune plante d'intérêt patrimonial n'a été relevée sur ce milieu.

Les boisements présents sur ce secteur d'étude peuvent être rattachés selon la typologie Corine Biotope au milieu **41.5 Chênaie acidiphile**.

Aucune zone humide temporaire ou permanente n'a été observée sur ce milieu lors des investigations de terrain.



Figure 9 : Milieu 2

c. Milieu 3 : Zone rudérale

Ce milieu est présent sur le chemin entre les deux parcelles boisées concernées par le projet ainsi qu'aux abords de la route départementale 46.

Il s'agit d'une formation ouverte correspondant à une végétation perturbée et colonisée par de nombreuses espèces pionnières comme le Lotier glabre, l'Achillée millefeuille, la Renoncule âcre, le Trèfle des champs ou le Plantain Lancéolé.

L'enjeu écologique de ce milieu est faible. Aucune plante d'intérêt patrimonial n'a été relevée sur ce milieu.

Cette formation végétale sur sol perturbé peut être rattachée à l'habitat **87.2 Zone rudérale**, selon la typologie Corine Biotope.

Ce milieu ne correspond pas à une zone humide au sens de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.



Figure 10 : Milieu 3

VII. Faune

Concernant la faune, les espèces suivantes ont été rencontrées sur l'aire d'étude :

- 1 espèce d'amphibiens,
- 11 espèces d'oiseaux,
- 2 espèces de mammifères

a. Amphibiens

Concernant les amphibiens, des Grenouilles vertes ont pu être observées au niveau du fossé situé au Sud de la parcelle n°18.

Tableau 4 : Amphibiens rencontrés sur le site et statuts de protections

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine
		PN	Berne	DH	
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Art 5	An. III	An. V	LC

Légende :

- **PN : Protection nationale : arrêté du 19 Novembre 2007**

Art 5 : Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection

- **Berne : Convention de Berne**

An. III : Espèces de faune protégée

- **DH : Directive Habitats 92/43/CEE**

An. V : Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesure de gestion

- **Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)**

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France et du monde est faible)

Le réseau de fossés en eau du secteur représente ainsi l'habitat de reproduction des Amphibiens à l'échelle locale. La planche cartographique 6 met en exergue ces habitats d'intérêts.

Les Grenouilles vertes sont protégées au titre des réglementations françaises et européennes induisant un enjeu fort à leur zone de reproduction (fossés).



Figure 11 : Fossé, lieu de reproduction des amphibiens

b. Avifaune

Sur l'aire d'étude, 11 espèces d'oiseaux ont été identifiées. Les statuts réglementaires de l'avifaune présente sur la zone d'étude sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Oiseaux rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom latin	Statut Réglementaire				Liste rouge nationale
		PN	Bonn	Berne	DO	
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Etourneaux sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Art 3	/	/	An. II/2	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Art 1	/	/	An. II/2	NA (hivernant) LC (nicheur)
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Huppe fasciée	<i>Upupa epos</i>	Art 3	/	An. III	/	NA (hivernant) LC (nicheur)
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Art 3	/	An. II	/	NA (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Art 3	/	/	/	LC (nicheur) NA (passage)
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Art 3	/	/	An. II/1 An. III/1	LC (hivernant) NA (passage) LC (nicheur)
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Art 1 Art 3	/	An. III	An. II/2	NA (passage) LC (nicheur)

Légende :

- **PN** : Protection nationale arrêté ministériel du 29 octobre 2009

Art 1 : Gibier chassable

Art 3 : Interdiction de destruction, de perturbation, de transport, de détention, de colportage ou de vente

- **Bonn** : Convention de Bonn

- **Berne** : Convention de Berne

An. II : Protection des zones migratoires et de repos

An. III : Exploitation réglementée de manière à maintenir l'existence de population hors de danger

- **DO** : Directive Oiseaux 2009/147/CE

An. II/1 : chasse autorisée dans toute l'Union Européenne dans la mesure où les efforts de conservation entrepris ne sont pas compromis

An. II/2 : chasse autorisée seulement dans les États membres de l'UE pour lesquels l'espèce est mentionnée

An. III/1 : Vente, transport, détention pour la vente et la mise en vente peuvent être autorisés

- **Liste rouge des oiseaux de France métropolitaine (2012)**

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car, introduite dans la période récente ou, présente en métropole de manière occasionnelle)

LC : de préoccupation mineure

Cette avifaune est relativement commune dans le département des Landes de Gascogne, les espèces qui ont été contactées sont, pour la plupart, inféodées au niveau des milieux sylvico-urbain.

c. Mammifères

Concernant la mammalofaune présente sur le site, plusieurs taupinières ont été recensées. La taupe est une espèce commune sur le territoire français qui n'a pas de statut de protection particulier. Des traces de chevreuils ont quant à elles été relevées sur le chemin entre les deux parcelles concernées par le projet.

Tableau 6 : Mammifères rencontrés sur le site et statuts de protection

Nom français	Nom scientifique	Statut réglementaire			Liste rouge Aquitaine
		PN	Berne	DH	
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	/	/	/	LC
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Art.1	An. III	/	LC

Légende :

- **PN** : Protection nationale arrêté ministériel du 23 avril 2007 et arrêté du 26 juin 1987

-Article 1 : gibier chassable

- **Bonn** : Convention de Bonn

- **Berne** : Convention de Berne

-Annexe III :

-**Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2012)**

-LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France et du monde est faible)

d. Entomofaune

Concernant la faune entomologique, l'inventaire des Coléoptères saproxyliques s'est révélé négatif malgré la présence d'un habitat favorable à l'établissement de ce taxon localisé au niveau de la Chênaie acidiphile.



VIII. Conclusion

La plupart des habitats présents sur le secteur d'étude présentent des enjeux écologiques faibles. Le milieu 3 correspond à des zones rudérales présentes sur le bord des voies de circulation (RD 46, chemin). Il s'agit de milieux dégradés en raison de l'utilisation et de la gestion qui y sont menées.

Seul le milieu 2, concerné par l'emprise du projet, présente un intérêt modéré. La présence de Chênes pédonculés offre un milieu favorable pour des populations de coléoptères d'intérêt patrimonial comme le Grand Capricorne ou le Lucane Cerf-volant. Cependant, aucun indice affirmant la présence de l'espèce n'a été observé sur le terrain. Ce milieu présente ainsi un enjeu écologique modéré.

A partir des critères floristiques seulement, aucune zone humide potentielle n'a pu être mise en évidence sur le projet et la zone d'étude. Nos investigations se sont basées sur les critères de la végétation au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009.

Concernant l'herpétofaune, les amphibiens du secteur se reproduisent dans les fossés. Une Grenouille verte, espèce d'intérêt patrimonial, a été contactée dans le fossé situé au Sud de la parcelle BW18, concernée par l'emprise du projet. Aucun reptile n'a été observé lors des investigations de terrain.

- **Mesures d'accompagnement**

Afin d'éviter les impacts sur l'ensemble des espèces de faune et de flore présentes autour du site, une mesure d'accompagnement simple consiste à réaliser les travaux uniquement sur des sols humides, ou à procéder à un arrosage du sol lors de la phase des travaux. Ainsi, **les impacts à court terme sur la faune seront réduits.**

- **Mesure de réduction**

Une mesure de réduction concernera la période de réalisation des premiers travaux à réaliser sur le site (défrichement, terrassements, nivellements, etc) qui devront se faire hors période de reproduction des espèces d'oiseaux, d'insectes et de dispersion des amphibiens, c'est-à-dire **entre Octobre et Février.**

- **Mesure d'évitement**

Enfin une mesure d'évitement consistera à **éviter l'ensemble des impacts sur le fossé présent au Sud de la parcelle BW18** en y appliquant une zone tampon de 5 m de large (voir mesure d'accompagnement du diagnostic sommaire).

Légende

 Projet de Sanguinet

 Zone d'étude du projet de Sanguinet

Hydrographie

 Fossés en eau

 Fossés à secs

Voirie

 RD 46

 Chemin

Enjeux écologiques

 Enjeux forts

 Enjeux modérés

 Enjeux faibles

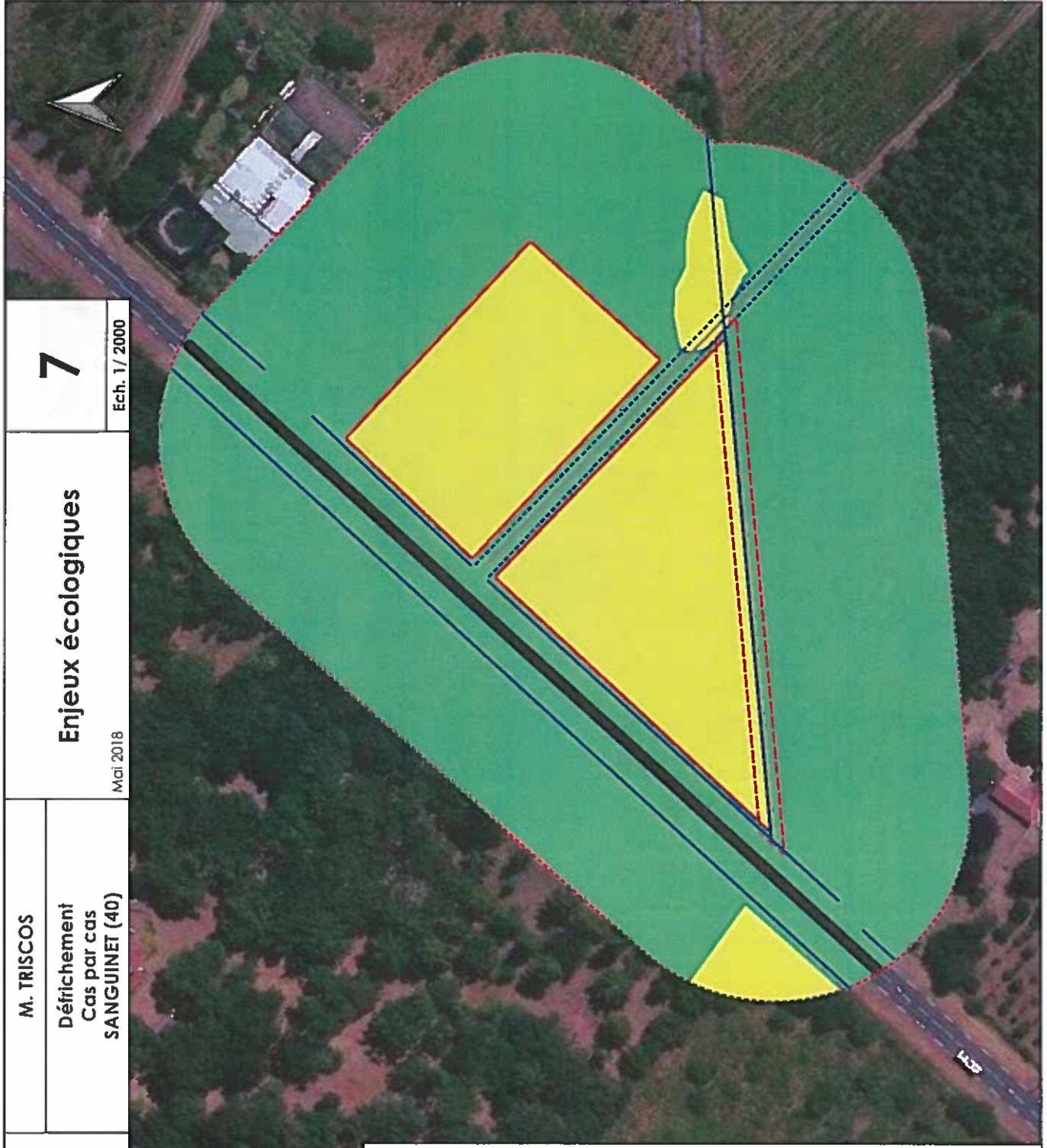




Figure 11 : Evitement du Fossé Sud, lieu de reproduction des Amphibiens

IX. Calendrier des inventaires de terrain

Thématique	Date	Période	Expert	Météorologie
Avifaune	16 mai 2018	Aube 7h30 – 9h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Prospections à vue et points d'écoute
Flore	16 mai 2018	Matinée 9h – 11h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Regroupement en milieux homogènes Inventaire floristique
Coléoptères saproxyliques	16 mai 2018	Fin de matinée 11h – 12h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de traces, galeries, macrorestes, sciures au niveau des feuillus présents
Mammifères (hors chiroptères)	16 mai 2018	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de traces et de laissés
Reptiles	16 mai 2018	Après-midi 13h – 17h	FASAN Loïc PILOY Laurine	Recherche de gîtes et de traces, prospections des souches, bois morts, abris...

Tableau 7 : Inventaires réalisés sur le site

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or title.



M. TRISCOS Bernard
468 Avenue du Born
40 460 SANGUINET

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

Suite au courriel du 15/06/2018 de la DREAL Nouvelle Aquitaine

Réf. dossier : 2018-6676_HG_incomplet

Affaire suivie par : Hélène GRAND

Auteur : Loïc FASAN

Date: 27/06/2018

AQUITAINE ENVIRONNEMENT – SARL au capital de 25000 euros – RCS 484 617 022 Mont de Marsan
82 impasse du Cimetière 40160 PARENTIS EN BORN – Code APE : 7112B – TVA int. FR434 846 170 22
Tel 05 58 78 56 92 – Fax : 05 58 78 57 18 – Email : contact@aquitaine-environnement.fr

Complément d'information

Suite au courriel du 15 juin 2018 de Mme Hélène GRAND (DREAL Nouvelle-Aquitaine), un certain nombre d'informations est à apporter en complément de la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact :

Après examen de votre demande, il s'avère que les rubriques du formulaire CERFA cochées ci-dessous nécessitent des compléments pour l'instruction de votre demande :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | 1 – Intitulé du projet |
| <input type="checkbox"/> | 2 – Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire |
| <input type="checkbox"/> | 3 – Catégorie(s) applicable(s) |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 4 – Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)
Veuillez présenter les orientations d'aménagement de ce secteur en conformité avec le document d'urbanisme en vigueur (OAP, PADD du PLU). |
| <input checked="" type="checkbox"/> | 5 – Sensibilité environnementale de la zone d'implantation
La commune de Sanguinet est soumise à la loi littoral du 3 janvier 1986, par conséquent, veuillez préciser si votre projet est compatible avec la loi littoral.
Si ces documents ont été réalisés nous vous invitons à nous faire parvenir les documents préparés en vue des présentations du projet lors de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPNAF). |
| <input type="checkbox"/> | 6 – Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé (incidences, cumuls, mesures évitement/réduction...) |
| <input type="checkbox"/> | 7 – Auto-évaluation (facultatif) |
| <input type="checkbox"/> | 8 – Annexes obligatoires |
| <input type="checkbox"/> | 9 - Engagement et signature |

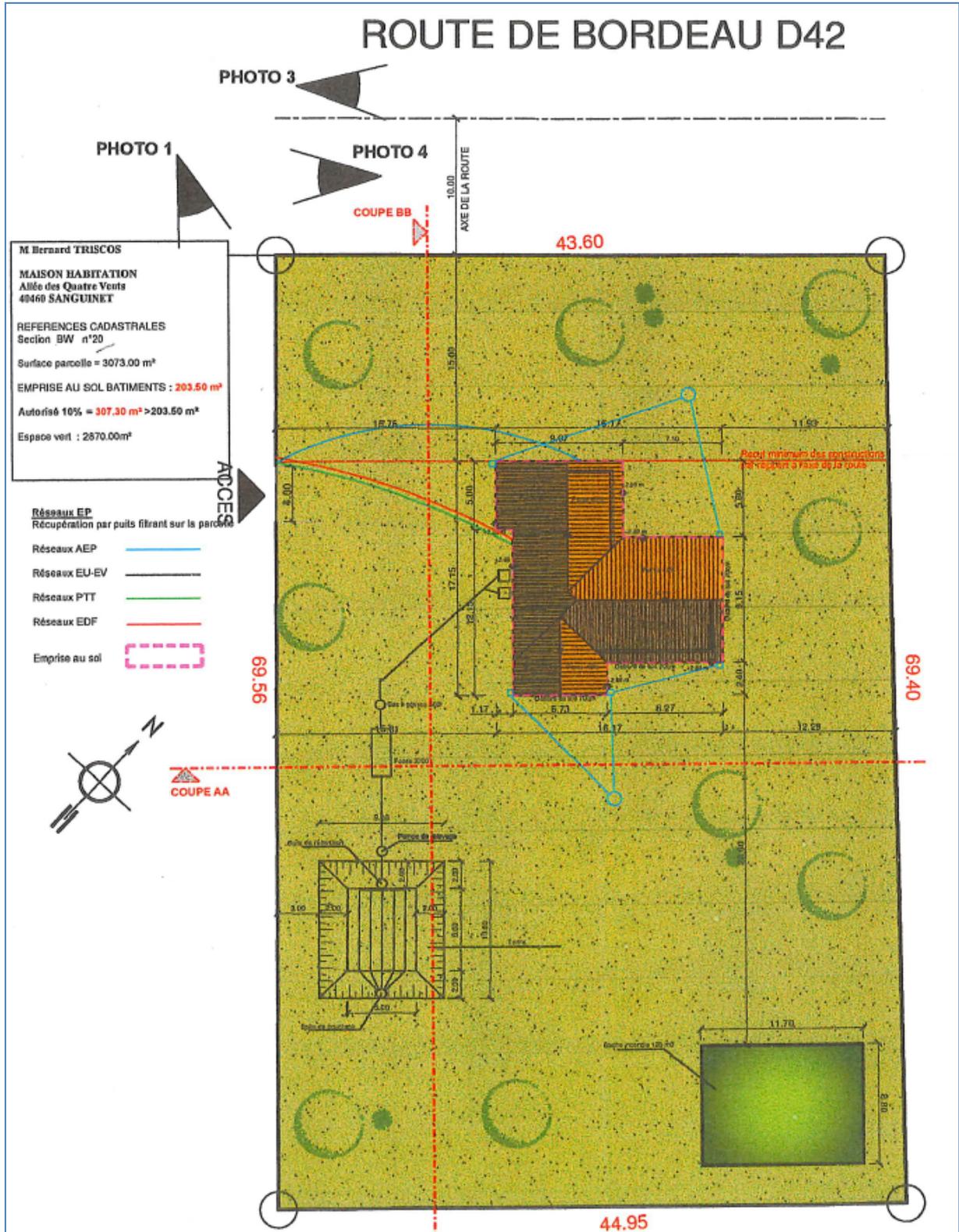
Source : Extrait du courrier du 15/06/2018 de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

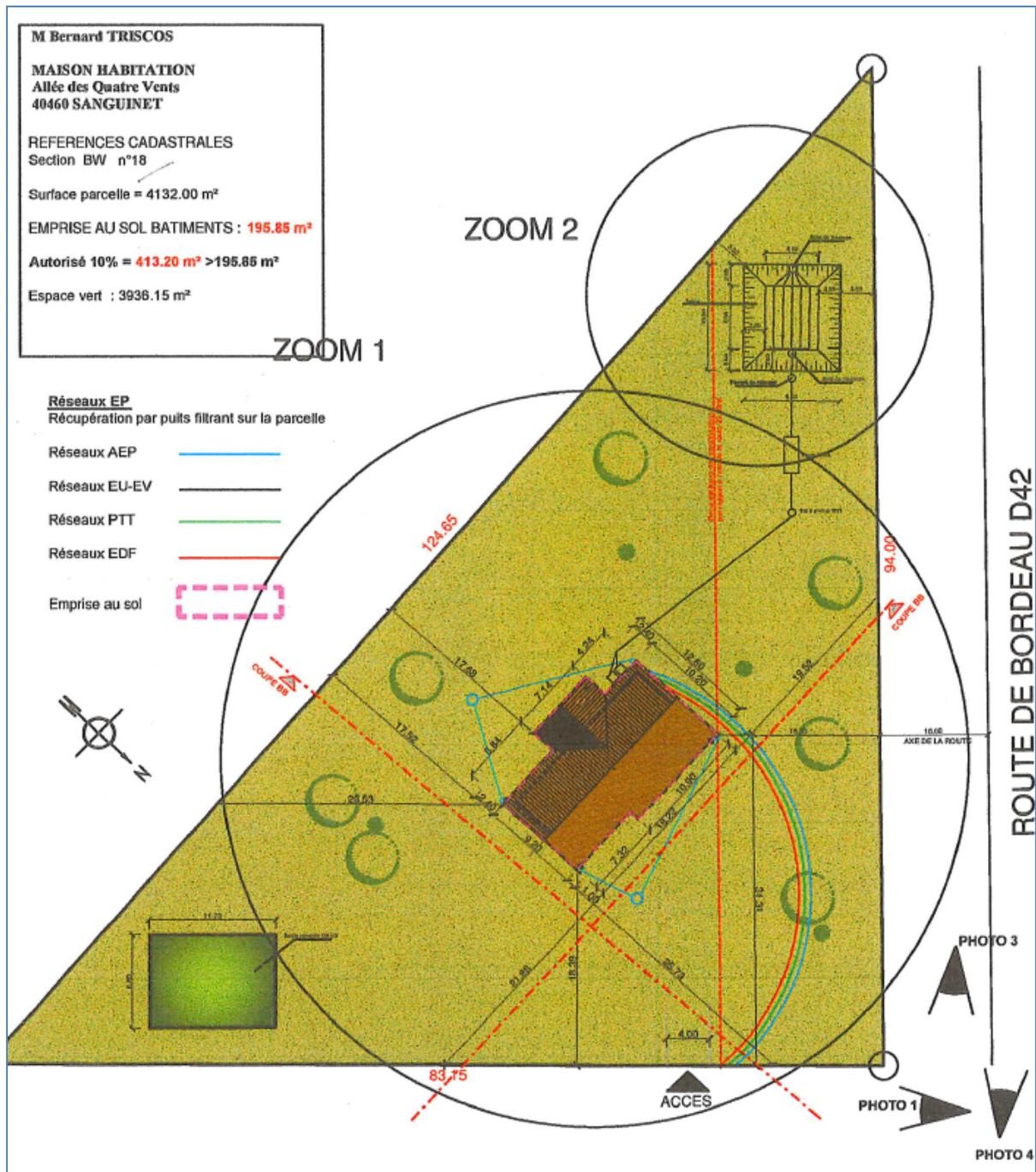
Pour une meilleure compréhension du présent dossier, les réponses aux questions de la DREAL sont présentées dans l'ordre de la demande.

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET

Le projet de défrichement établi sur les parcelles BW18 et BW20 concerne la réalisation de 2 habitations. Ces 2 constructions occuperont une emprise au sol d'environ 200 m². Les eaux usées seront traitées par un dispositif d'assainissement non collectif pour chaque parcelle.

Les 2 plans de masse qui suivent présente les 2 projets et leurs caractéristiques associées.





Projet de la parcelle BW20

2. ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SANGUINET

Les terrains se situent en Zone N3 du PLU de Sanguinet :



Extrait du PLU de Sanguinet

Caractère des zones

Elles ont été désignées N3, N4 et N5 pour les zones naturelles d'habitat existant traditionnel ou non à préserver.

Les constructions ne sont autorisées qu'au sein d'espaces déjà urbanisés, explicitement délimités et distingués selon leurs spécificités paysagères et historiques, et réglementés notamment pour assurer une constructibilité limitée respectueuse de l'environnement.

Les zones N3 correspondent aux secteurs d'habitat limités en zone agro-forestière, quartiers d'habitat diffus.

Pour les zones N3, ne sont admises que les occupations et utilisations du sol suivantes :

— les constructions à usage d'habitation, sous réserve qu'elles s'intègrent dans le secteur bâti

- a) En N3, la distance comptée horizontalement entre le nu extérieur du mur - ou poteau - et le point de la limite séparative le plus proche doit être au moins égale à 7 mètres. Cette distance peut être réduite à 4 mètres pour les unités foncières bâties à la date d'approbation du PLU.

La surface maximale d'emprise au sol des constructions, annexes bâties comprises (surface délimitée par la projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus – les piscines, même non couvertes entrent dans le calcul du Coefficient d'Emprise au Sol – a contrario, les terrasses non couvertes, de plain pied avec le rez-de-chaussée échappent à ce calcul) par rapport à la surface du terrain ne peut excéder :

- 10 % en zone **N3**.

Dans les zones N3, N4, et N5, la présence d'éléments paysagers (fossés, micro-relief, arbres remarquables,...) ou d'une végétation de feuillus existante devra être prise en compte dans l'organisation de l'urbanisation des zones et des parcelles.

Bien entendu, l'abattage d'arbre systématique sur les parcelles est à proscrire, et les plantations existantes devront être conservées ou remplacées par des plantations équivalentes faisant appel au maximum aux essences locales.

En zone N3 les constructions nouvelles devront prévoir des espaces verts en pleine terre correspondant à au moins 85% de la superficie totale du terrain.

Extraits du règlement – Dispositions applicables en N3

→ Dans les zones naturelles d'habitat traditionnel et permettant des constructions, aménagements ou extensions à usage d'habitation, il est recommandé, pour les terrains non desservis en assainissement collectif et dans le cas de constructions à usage d'habitation, d'avoir une superficie minimale :

- en zone N3 : au moins 3.000 m² par logement
- en zone N4 et N6 : au moins 5.000 m² par logement

Extrait des « Orientations particulières » – Applicable en zone N3

3.1.3. Les secteurs d'habitat éloignés (quartiers et airiaux)

Cette question ne peut être dissociée de la notion d'habitat landais traditionnel dans le contexte de la commune de Sanguinet.

En effet, l'habitat forestier isolé est une pratique ancestrale qui participe du patrimoine local et régional et doit donc être préservé à ce titre.

Toutefois, les obligations relatives à la défense incendie et à l'assainissement impliqueront un principe de limitation de l'urbanisation au sein des quartiers et airiaux. En effet, les sols de Sanguinet apparaissent défavorables à l'assainissement individuel et la Commune souhaite donc éviter à l'avenir l'urbanisation dans les secteurs éloignés où l'extension de l'assainissement n'est pas réalisable pour des raisons d'économie générale.

Le principe proposé par la Commune est donc de stopper l'extension de ces quartiers à l'habitat existant, et de limiter la densification à l'intérieur de ces périmètres, par l'installation d'un faible COS (1 à 2 habitations maximum possibles par zone), permettant ainsi de conserver l'image traditionnelle landaise.

Extrait du PADD – Applicable en zone N3

3. LOI LITTORAL

La commune de Sanguinet est soumise à la loi littoral du 3 janvier 1986.

Texte applicable au projet :

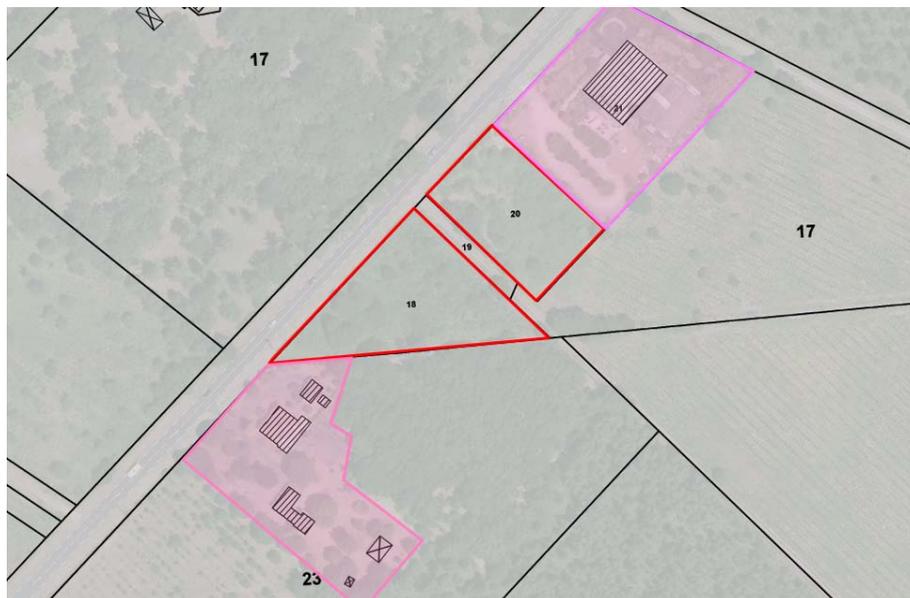
- Article **L121-8** du code de l'urbanisme, créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art.
« L'extension de l'urbanisation se réalise soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. »

Dès lors qu'il ne se situe pas en continuité avec une agglomération ou un village une construction ne peut avoir lieu que si elle constitue un hameau nouveau.

Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de préciser qu'une telle urbanisation est alors soumise au respect de trois critères (*CE 3 avril 2014 Commune de Bonifacio n° 360902*) :

- d'une part, le projet doit être « conforme à la destination de la zone délimitée par le document local d'urbanisme ».
- d'autre part, ce zonage doit expressément prévoir « la possibilité d'une extension de l'urbanisation de faible ampleur intégrée à l'environnement par la réalisation d'un petit nombre de constructions de faible importance, proches les unes des autres ».
- et enfin, l'opération d'urbanisation doit former « un ensemble dont les caractéristiques et l'organisation s'inscrivent dans les traditions locales ».

Le projet remplit ces 3 critères. Ainsi, il est compatible avec la loi littoral.



Projet et zones urbanisées

Comme le montre la figure ci-dessus, le projet de défrichement (en rouge) est disposé en **continuité** de zones urbanisées (en rose) au Sud-ouest et au Nord-est. L'ensemble formera un **hameau nouveau** respectant l'ensemble des dispositions applicable à la zone N3 du PLU.